TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VAURAIS

Bilan de la concertation

Dossier Arrêté en Conseil communautaire le 09 juillet 2026

Sommaire

I. RAPPELS DES MODALITES DE CONCERTATION 4

- Le cadre défini pour la révision du SCoT 4
- Le porter à connaissance de l'Etat 4

II. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION VERS LE PUBLIC 6

- La durée de la concertation 6
- Le registre de la concertation 6
- La communication sur la révision 7
- La concertation en réunions publiques 9
- Les rencontres avec les équipes municipales 12
- Le site internet de la CCTA 13
- Le formulaire de participation 16
- Les publications 16
- Les Panneaux de concertation 21
- Deux étapes clés dans la concertation 22

III. LES PRINCIPALES ETAPES DE TRAVAIL AVEC LES ELUS ET LES PARTENAIRES DE LA REVISION DU SCOT DU VAURAIS 22

- Le diagnostic et les premiers enjeux 22
- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) 26
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et de Logistique (DAACL) 29

Préambule

La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la mise en œuvre d'une concertation avec le public tout au long de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme.

Par délibération n° DL-2016-99 en date du 12 décembre 2016 le Conseil communautaire a approuvé le SCoT du Vaurais à l'unanimité. Conformément aux obligations règlementaires, un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du SCoT a été réalisé et présenté en Conseil communautaire. La délibération n°DL-2022-127 en date du 08 décembre 2022 a approuvé à l'unanimité le rapport de la mise en œuvre du SCoT et a prescrit sa révision

Conformément aux articles L.103-2 et suivants, du code de l'Urbanisme la Communauté de Communes TARN-Agout (CCTA) a défini et fixé les objectifs et les modalités de la concertation menée pendant toute la procédure de révision du SCoT, dans sa délibération n°DL-2023-62 en date du 11 avril 2023.

Dans le cadre de la révision du SCoT, et conformément aux dispositions du code l'urbanisme et de l'environnement, une concertation a été mise en œuvre permettant d'associer le public et les acteurs du territoire concernés, pendant toute la durée de la révision jusqu'à l'arrêt du projet.
Elle a visé à favoriser l'expression des idées et des points de vue afin de sensibiliser aux enjeux futurs du territoire et d'aider à la prise de décision.

I. RAPPELS DES MODALITES DE CONCERTATION

❖ Le cadre défini pour la révision du SCoT

Par délibération en date du **08 décembre 2022**, le Conseil communautaire a approuvé le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du SCoT 2016-2022 et a prescrit sa révision. Cette délibération a été complétée en date du **11 avril 2023** par une délibération complémentaire qui a défini les objectifs de la révision et les modalités de concertation.

- L'organisation de 2 réunions publiques l'une avant le débat sur le PAS (organisée le 19 juin 2025) et l'autre avant l'arrêt du projet de SCoT révisé (prévue le 02 juillet 2026),
- La publication périodique dans les journaux de la CCTA, ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la collectivité lors des moments clés de la procédure,
- La transmission de ces publications aux communes afin qu'elles soient relayées dans leurs publications numériques et dans les journaux communaux,
- L'élaboration de panneaux d'information portant sur les principales étapes de la procédure et les objectifs et choix du projet de SCoT,
- La mise à disposition d'un cahier de concertation au siège de la CCTA aux jours et heures habituels d'ouverture au public, destiné aux observations de toute personne intéressée jusqu'à l'arrêt du SCoT
- La possibilité d'adresser des observations et questions
 - par voie postale à l'attention du Président de la CCTA,
 - par voie électronique (formulaire en ligne) à l'attention du Président de la CCTA.

❖ Le porter à connaissance de l'Etat

La délibération prescrivant la révision du SCoT du Vaurais du 08 décembre 2022 et celle définissant les modalités de la concertation prise le 11 avril 2023 ont été transmises aux services de l'Etat en vue de l'obtention du ***Porter à Connaissance*** dans lequel sont consignés les éléments nécessaires à la révision. Ce document a été transmis à la CCTA en date du 2 septembre 2024.


PRÉFET DU TARN

Direction départementale des territoires

Communauté de communes Tarn-Agout

Révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Porter à connaissance

Volet 1 – Cadre réglementaire

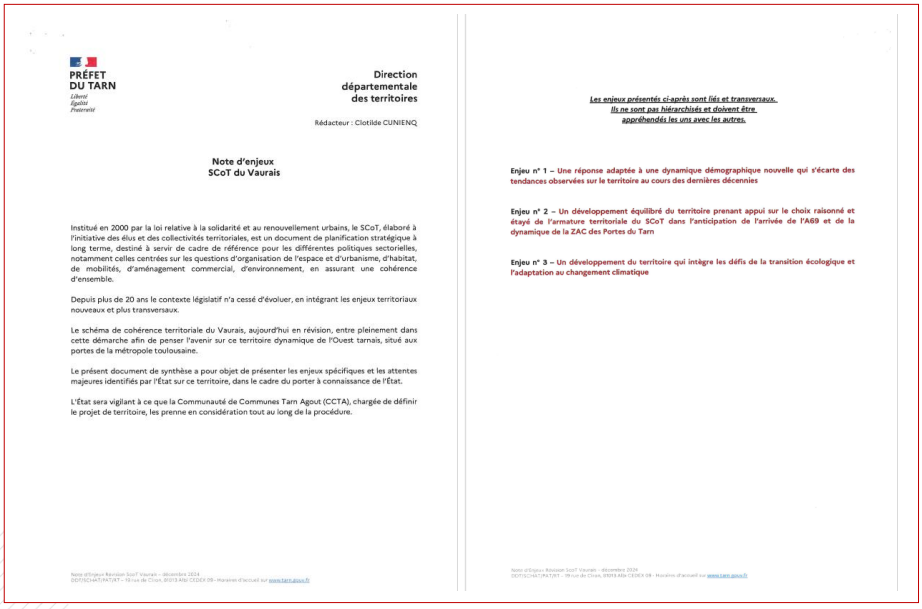
1/24

Ce document a pour objet de préciser notamment les dispositions législatives et règlementaires relatives :

- Aux objectifs généraux de la réglementation de l'urbanisme, dont notamment ceux liés à la Loi Climat et Résilience du 22 aout 2021 et à la lutte contre l'artificialisation des sols, à la Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, …

- A la hiérarchie des normes et aux liens juridiques entre le SCoT et les documents de rang supérieur,
- A la procédure de révision du SCoT, dont la concertation, l'association des personnes publiques associées, le débat sur les orientations du PAR, l'arrêt du projet, la consultation sur le projet arrêté, l'enquête publique, l'approbation du SCoT et son caractère exécutoire…
- Les procédures d'évaluation et d'évolution du SCoT
- Les documents constitutifs du SCoT,
- L'évaluation environnementale,
- La numérisation du SCoT.

En complément, une note d'enjeux a été établie par les services de l'Etat au regard des dynamiques observées sur le territoire et des politiques publiques en œuvre. Cette note identifie des enjeux à prendre en compte dans la construction du projet de révision. Il s'agit d'enjeux transversaux à appréhender les uns avec les autres.



PRÉFET
DU TARN
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
départementale
des territoires

Rédacteur : Clotilde CUNIENQ

Note d'enjeux
SCoT du Vaurais

Institué en 2000 par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, le SCoT, élaboré à l'initiative des élus et des collectivités territoriales, est un document de planification stratégique à long terme, destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, en assurant une cohérence d'ensemble.

Depuis plus de 20 ans le contexte législatif n'a cessé d'évoluer, en intégrant les enjeux territoriaux nouveaux et plus transversaux.

Le schéma de cohérence territoriale du Vaurais, aujourd'hui en révision, entre pleinement dans cette démarche afin de penser l'avenir sur ce territoire dynamique de l'Ouest tarnais, situé aux portes de la métropole toulousaine.

Le présent document de synthèse a pour objet de présenter les enjeux spécifiques et les attentes majeures identifiés par l'État sur ce territoire, dans le cadre du porter à connaissance de l'État.

L'État sera vigilant à ce que la Communauté de Communes Tarn Agout (CCTA), chargée de définir le projet de territoire, les prenne en considération tout au long de la procédure.

Les enjeux présentés ci-après sont liés et transversaux.
Ils ne sont pas hiérarchisés et doivent être
appréhendés les uns avec les autres.

Enjeu n° 1 – Une réponse adaptée à une dynamique démographique nouvelle qui s'écarte des tendances observées sur le territoire au cours des dernières décennies

Enjeu n° 2 – Un développement équilibré du territoire prenant appui sur le choix raisonné et étayé de l'armature territoriale du SCoT dans l'anticipation de l'arrivée de l'A69 et de la dynamique de la ZAC des Portes du Tarn

Enjeu n° 3 – Un développement du territoire qui intègre les défis de la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

Ces deux documents ont été mis à la disposition du public tout au long de la révision au siège de la CCTA.

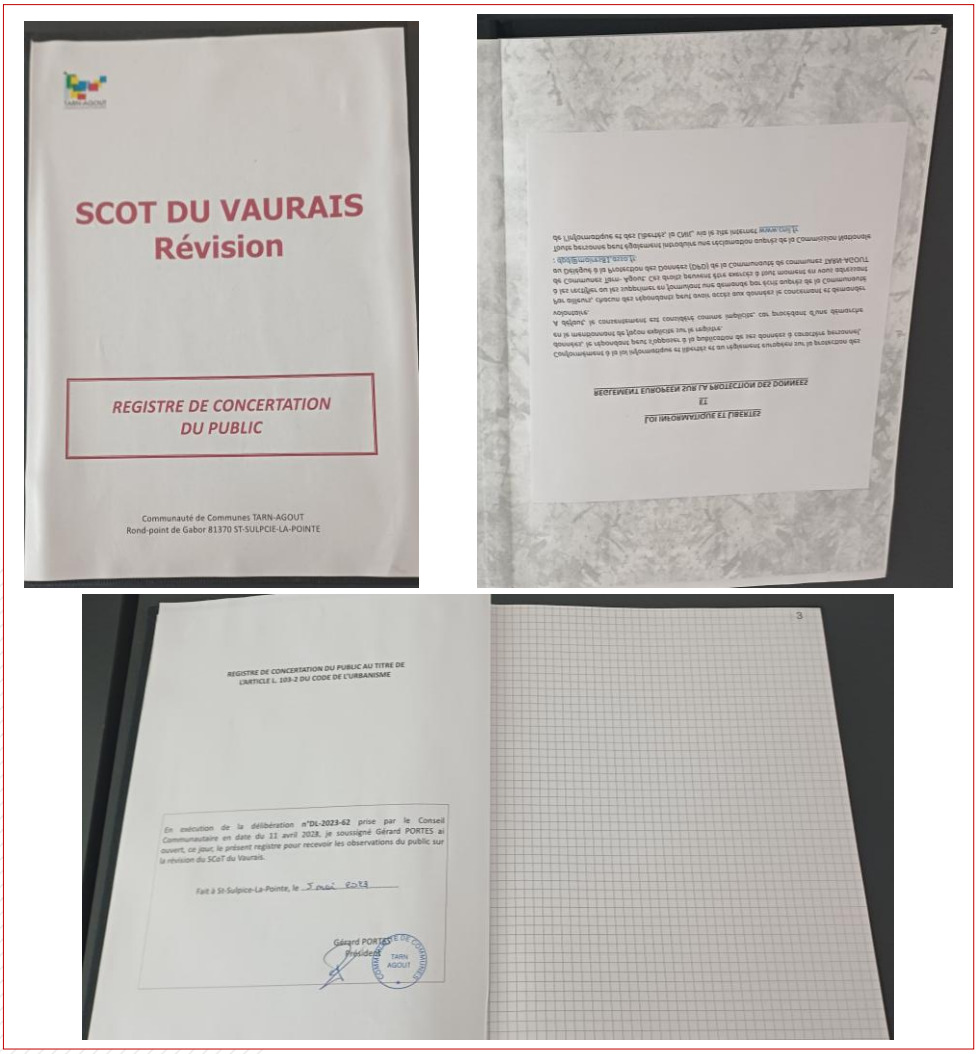
II. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION VERS LE PUBLIC

❖ La durée de la concertation

La concertation a débuté avec la prescription de la révision du SCoT en date du 08 décembre 2022 et a été clôturée à l'arrêt du projet de SCOT en Conseil communautaire en date du 09 juillet 2026.

❖ Le registre de la concertation

Un registre de concertation a été mis à la disposition du public tout au long de la révision du SCoT, au siège de la Communauté de Communes TARN-AGOUT dès le lancement de la démarche de révision du SCoT.
Mis à disposition du public à l'accueil de la CCTA aux heures d'ouverture (8h15-12h00 / 13h30-17h30) du lundi au vendredi.



Le registre a été mis à la disposition du public à l'accueil de la CCTA en date du 5 mai 2023.
Il faut noter qu'aucune remarque n'a été formulé tout au long de la concertation sur le registre.

❖ La communication sur la révision

Dès le lancement de la révision, la CCTA a choisi d'informer le public sur les supports utilisés habituellement (presse, site internet, réseaux sociaux, application). Ces communications ont concerné tant le lancement de la procédure, que les moyens mis à disposition pour participer à cette concertation, que des informations aux moments clés de la révision pour avoir une vue sur l'avancement des études et du travail des élus, sur les réunions publiques …

LES ACTUALITES SUR LE SITE INTERNET DE LA CCTA

Comment participer à la concertation



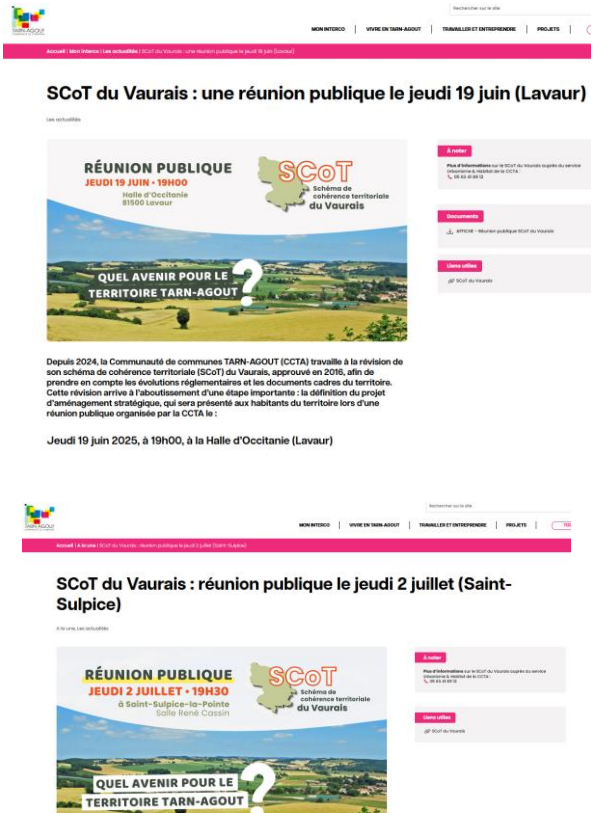
Le public a eu la possibilité de faire part de ses observations et ses remarques :

- Au siège de la CCTA, Espace Ressources à St Sulpice La Pointe sur le registre de concertation mis à disposition,
- Par voie postale à l'adresse suivante : CCTA, Rond point de Gabor 81370 ST-SULPICE-La-Pointe,
- Par voie électronique via le formulaire mis en ligne sur le site internet de la CCTA https://cc-tarnagout.fr/apportez-votre-contribution-a-la-revision-du-scot/

La progression du travail de révision



Les réunions publiques


SCoT du Vaurais : une réunion publique le jeudi 19 juin (Lavaur)

RÉUNION PUBLIQUE
JEUDI 19 JUIN • 19H00
Halle d'Occitanie
81500 Lavaur
SCoT Schéma de cohérence territoriale du Vaurais
QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE TARN-AGOUT ?

Depuis 2024, la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) travaille à la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Vaurais, approuvé en 2016, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et les documents cadres du territoire. Cette révision arrive à l'aboutissement d'une étape importante : la définition du projet d'aménagement stratégique, qui sera présenté aux habitants du territoire lors d'une réunion publique organisée par la CCTA le :

Jeudi 19 juin 2025, à 19h00, à la Halle d'Occitanie (Lavaur)

SCoT du Vaurais : réunion publique le jeudi 2 juillet (Saint-Sulpice)

RÉUNION PUBLIQUE
JEUDI 2 JUILLET • 19H30
à Saint-Sulpice-la-Pointe
Salle René Cassin
SCoT Schéma de cohérence territoriale du Vaurais
QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE TARN-AGOUT ?

Depuis 2024, la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) travaille à la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Vaurais, approuvé en 2016, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires (mise en conformité avec le droit en vigueur) et les nouveaux documents cadres du territoire (Plan climat, Opération programmée d'amélioration de l'habitat...). Cette révision arrive à l'aboutissement d'une étape importante : la rédaction du Document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui constitue la déclinaison règlementaire du SCoT. Ce DOO sera présenté aux habitants du territoire lors d'une réunion publique organisée par la CCTA le :

Jeudi 2 juillet 2026 à 19h30, à Saint-Sulpice-la-Pointe (salle René Cassin)

Cette réunion sera animée par le cabinet d'études CITADIA, mandaté par la CCTA dans le cadre de la procédure de révision du SCoT.

Elle reflète la volonté des élus d'échanger avec les habitants et partenaires locaux, afin d'enrichir la réflexion collective sur l'avenir du territoire.

▶ Le schéma de cohérence territoriale, qu'est-ce que c'est ?

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques sectorielles : urbanisme, habitat, aménagement commercial, mobilité, environnement...

Plus d'informations sur le SCoT du Vaurais sur la page de notre site internet dédiée.

Sur l'application de la CCTA


Fil infos

Tout | Actualités | Alertes | Événements

Événements
Publié le 17/06/2025 à 11:04 | Par Tarn-Agout (CC)

SCoT du Vaurais | Réunion publique à Lavaur le 19 juin (19h)

Halle d'Occitanie, 81500, Lavaur

Depuis 2024, la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) travaille à la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Vaurais, approuvé en 2016, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et les documents cadres du territoire. Cette révision arrive à l'aboutissement d'une étape importante : la définition du projet d'aménagement stratégique, qui sera présenté aux habitants du territoire lors d'une réunion publique organisée par la CCTA le :
Jeudi 19 juin 2025 à 19h00 à la Halle d'Occitanie - 81500

Quelques publications pour les réseaux sociaux


SCoT du Vaurais": une réunion publique le jeudi 19 juin (Lavaur)

Depuis 2024, la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) travaille à la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Vaurais, élaboré en 2016, afin de le mettre en conformité avec le droit en vigueur et les nouvelles réalités et documents cadres du territoire. Après un an et demi de réflexion, cette révision arrive à l'aboutissement d'une étape importante : la définition du Projet d'aménagement stratégique (PAS), qui sera présenté aux habitants du territoire lors d'une réunion publique organisée par la CCTA le¶

Jeudi 19 juin 2025, à 19h00, à la Halle d'Occitanie (Lavaur).¶

Cette réunion sera animée par le cabinet d'études CITADIA, mandaté par la CCTA pour suivre la révision du SCoT.¶
Elle reflète la volonté des élus d'échanger avec les habitants et partenaires locaux, afin d'enrichir la réflexion collective sur l'avenir du territoire.¶

Le SCoT, qu'est-ce que c'est?¶

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques sectorielles : urbanisme, habitat, aménagement commercial, mobilité, environnement...¶

Le projet d'aménagement stratégique (PAS) est un des composants du SCoT. Il s'appuie sur le diagnostic et constitue la socle du document d'orientations et d'objectifs (DOO). Il permet aux élus, habitants et partenaires locaux d'avoir une vision du territoire pour les 20 prochaines années.¶

Plus d'informations sur le SCoT du Vaurais sur la page de notre site internet dédiée.¶

A noter (bloc droite)¶
Plus d'informations sur le SCoT du Vaurais auprès du service Urbanisme & Habitat de la CCTA :¶
05 63 41 89 12¶

Liens utiles (bloc droite)¶
SCoT du Vaurais¶


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | La révision du SCoT du Vaurais se poursuit


Publications LinkedIn

Mardi 17/06

[#Urbanisme] La révision du #SCoT se poursuit

Depuis 2024, la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) travaille à la révision de son schéma de cohérence territoriale (#SCoT) du Vaurais, approuvé en 2016, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et les nouveaux documents cadres du territoire (Plan climat air énergie territorial, Opération programmée d'amélioration de l'habitat...).

Plusieurs étapes clés ont été organisées l'an dernier, en présence d'élus et de personnes publiques associées (PPA) au processus de révision. Ces étapes ont permis d'exprimer les premiers enjeux de ce nouveau SCoT, et de les prioriser en vue de l'élaboration du projet d'aménagement stratégique (PAS), document qui définit les enjeux de #développement et d'#aménagement du territoire sur 20 ans.

L'année 2025 atteste le cœur du projet de révision du SCoT, et sa traduction réglementaire.
- Les éléments du diagnostic et du PAS ont été présentés aux PPA
- Des ateliers de travail avec les élus communautaires ont permis de définir certains éléments du DOO (Document d'orientations et d'objectifs) prescriptions et recommandations du document d'orientations et d'objectifs (DOO).
- Un atelier plus spécifique sur la sobriété foncière a été organisé autour de l'outil « Plan-ON », une animation pédagogique créée par TERACTEM - Agence d'urbanisme et d'aménagement du Toulouse - pour favoriser les échanges ciblés sur la réduction de la consommation foncière et aider les acteurs des territoires à se focaliser sur le projet de territoire.
- Un atelier complémentaire a été organisé pour travailler sur l'enveloppe foncière du projet

Une réunion publique pour présenter aux habitants du territoire le projet d'aménagement stratégique du SCoT est organisée jeudi 19 juin à Lavaur (Lim, Halle d'Occitanie).

#SchémaDeCohérenceTerritoriale #AménagementDuTerritoire #ConsommationFoncière #SobrietéFoncière #PlanONAGOUT #TarnAgout

Informations transmises aux mairies pour diffusion sur les supports communaux


RÉUNION PUBLIQUE
SCoT Schéma de cohérence territoriale du Vaurais
QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE TARN-AGOUT ?
Présentation du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT du Vaurais
JEUDI 19 JUIN • 19H00
Halle d'Occitanie
81500 Lavaur
Plus d'informations au 05 63 41 89 12
Ou rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA), rubrique Projets : www.cc-tarnagout.fr


RÉUNION PUBLIQUE
SCoT Schéma de cohérence territoriale du Vaurais
QUEL AVENIR POUR LE TERRITOIRE TARN-AGOUT ?
Présentation du document d'orientations et d'objectifs (DOO) avant arrêt du projet de SCoT du Vaurais
JEUDI 2 JUILLET • 19H30
à Saint-Sulpice-la-Pointe
Salle René Cassin
Plus d'informations au 05 63 41 89 12
Ou rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA), rubrique Projets : www.cc-tarnagout.fr


Fil infos

Tout | Actualités | Alertes | Événements

Événements
Publié le 17/06/2025 à 11:04 | Par Tarn-Agout (CC)

SCoT du Vaurais | Réunion publique à Lavaur le 19 juin (19h)

Halle d'Occitanie, 81500, Lavaur

Depuis 2024, la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) travaille à la révision de son schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Vaurais, approuvé en 2016, afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et les documents cadres du territoire. Cette révision arrive à l'aboutissement d'une étape importante : la définition du projet d'aménagement stratégique, qui sera présenté aux habitants du territoire lors d'une réunion publique organisée par la CCTA le :
Jeudi 19 juin 2025 à 19h00 à la Halle d'Occitanie - 81500

❖ La concertation en réunions publiques

2 réunions publiques étaient prévues et ont été organisées au cours de la procédure de révision. Elles correspondent chacune à un moment clé de la révision.

Ces réunions ont pour objectif d'informer sur les éléments constitutifs du SCoT tels que le diagnostic et les enjeux de développement en vue de la préparation du PAS ; le DOO et le DAACL pour présenter les principales dispositions règlementaires et la trajectoire de développement et de consommation foncière.

Au-delà, d'une réunion d'information, ces temps forts ont permis aux habitants de s'exprimer sur leurs attendus. Chacune a donné lieu à un temps d'échanges, qui a permis de répondre aux questions, de débattre sur plusieurs thèmes, et de soulever les enjeux phares pour les habitants.

La première a été organisée **le 19 juin 2025 à Lavaur à la Halle aux Grains**.



Les enjeux majeurs du diagnostic ont été abordés avec notamment une présentation des éléments fondamentaux du projet de révision portant sur le fonctionnement territorial ; la sobriété foncière ; la démographie et l'habitat ; les équipements ; le développement économique ; les enjeux environnementaux et énergétiques ; la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

Cette réunion à également eu pour but de présenter les ambitions stratégiques définies dans le PAS afin de répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic et à l'objectif de réduction de - 61,7% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en application des orientations définies par le SRADDET.

Au cours de la présentation certains principes ont été rappelés et notamment :

- Que la réduction de la consommation foncière correspond à la diminution de la consommation de foncier et pas à l'impossibilité d'accueillir du développement,
- La distinction entre consommation et artificialisation,
- La nécessité pour les élus de prioriser le développement sur les secteurs le permettant (friches, logements vacants, « dents creuses ») avant d'envisage d'étendre les zones urbanisées,
- L'objectif dans les choix fais de réduire l'impact du développement sur le territoire pour préserver les ressources,

- Que le SCoT puisse définir des dispositions règlementaires sur certains thèmes, mais pas tous les sujets et n'a pas le rôle de tout interdire. Il est intégrateur et complémentaire aux autres documents PCEAT, PAT, SDAGE, SAGE, SRADDET, …




Réunion publique à Lavaur, une quinzaine de personnes étaient présentes

Le public présent a formalisé plusieurs remarques/questions portant sur :

- Comprendre comment le développement économique peut répondre aux enjeux de la loi Climat et Résilience : par la réflexion sur sa localisation et les formes urbains qu'il induira, par le traitement du stationnement associé…
- Comment favoriser la réduction de la vacance : grâce aux actions mises en œuvre sur le territoire telles le permis de louer, une opération programmée d'amélioration de l'habitat, l'incitation des collectivités auprès des propriétaires privés
- Comment s'orienter vers de nouvelles énergies et favoriser leur développement sur le territoire : sur ce type de sujet, le SCoT peut recommander, inciter, encourager. Les PLU lors de la mise en compatibilité avec le SCoT peuvent préciser les règles, mais leur champ d'action reste limité.
- L'échelle de mise en œuvre du SCoT : il est rappelé qu'il ne définit pas des règles à la parcelle, mais des principes de développement pour partie territorialisés et dont les communes doivent se saisir pour les appliquer au niveau local,
- La procédure et la validation du document par le public et les communes membres : rappel d'un travail coconstruit avec les élus communaux, de la procédure et des étapes de validation et avis par le public et les élus
- Le transport à la demande et de son organisation,
- Sur l'aménagement des routes dans un territoire ou les déplacements individuels restent majoritaires

La seconde réunion publique a été organisée **le 02 juillet 2026 à St Sulpice la Pointe salle René Cassin.**



Après un rappel de ce qu'est un SCoT, du déroulé de la procédure de SCoT, et du calendrier, un point a été fait sur le PAS afin de rappeler les 3 axes retenus par les élus.

- Axe 1 la protection et la valorisation des capacités et ressources du territoire,
- Axe 2 l'organisation du développement selon l'armature, les grands projets et les capacités du territoire,
- Axe 3 l'attractivité territoriale en préservant les grands équilibres territoriaux et environnementaux.

A partie de ces rappels, une présentation a été faite sur le DOO afin d'évoquer plus finement les orientations et objectifs règlementaires retenus en vue de l'arrêt du projet de SCoT le 09 juillet 2026.

Pour chaque axe il a été fait le choix, non pas de présenter toutes les prescriptions et recommandations ce qui aurait été fastidieux pour le public et parfois trop technique, mais de cibler les principales thématiques et donner quelques exemples de prescriptions en vue de la traduction dans les documents de planification locaux. Le but était de faciliter les échanges avec le public pour qu'ils s'approprient mieux le futur document.

Les questions posées ont permis de préciser certains principes, certaines définitions, consommation et artificialisation par exemple.




Réunion publique à St Sulpice la Pointe, une douzaine de personnes étaient présentes

Les questions et remarques formulées ont porté sur :

- Les données sur la consommation foncière et les ambitions futures et leur territorialisation : une explication a été apportée sur l'objectif de réduction de la

consommation du territoire fixé par le SRADDET, sur l'armature territoriale définie et la répartition projetée pour faciliter sa prise en compte à l'échelle communale, sur le travail de co-construction avec les élus,

- Sur le phasage du développement : celui définit dans le SCoT et celui à prévoir par les communes, il a été fait un rappel du cadre règlementaire qui fixe également des échéances de mise en compatibilité à tenir pour le SCoT et pour les documents d'urbanisme locaux,
- Sur la densification et les ambitions affichées : rappelant les limites en cas de rétention foncière, expliquant la cohérence entre les ambitions de développement et la réalisation de grands projets sur le territoire, précisant la collaboration avec les syndicats des eaux et de bassins pour corréler développement et ressources…
- Sur le niveau de détail que peut avoir un SCoT pour définir certaines dispositions règlementaires précises : il a été rappelé les limites de l'outil SCoT, qui n'a pas vocation à être aussi précis, c'est le rôle des PLU et dans une certaine mesure des cartes communales,
- Sur les mobilités douces, la multi modalité et leur place dans le territoire : le territoire est périurbain et rural, c'est donc une offre diverse qui doit être proposée pour savoir ou et comment prévoir le développement
- L'attractivité économique du territoire et son intégration dans la réflexion du développement.

L'organisation des réunions publiques a été communiquée dans la presse locale et sur les réseaux sociaux pour élargir la diffusion de l'information (Cf. partie « les publications »).

❖ Les rencontres avec les équipes municipales

Lors des élections municipales de mars 2026 des renouvellements d'équipes ont eu lieu sur le territoire. Dans ce contexte, et en vue de l'arrêt du projet de SCoT prévu à l'été 2026, il est apparu nécessaire d'informer, d'expliquer et d'accompagner les nouveaux élus sur ce dossier coconstruit par leurs prédécesseurs en vue de la mise en compatibilité à venir.

Pour cela, la Vice-Présidente en charge de l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Habitat et la Directrice de Pôle en charge du suivi et de la mise en œuvre du SCoT ont rencontré les représentants des 21 communes membres. Cela a permis de présenter les services du pôle auxquels les communes peuvent faire appel, et surtout de leur présenter le SCoT et les choix portés par les équipes du mandat précédent sur lesquels les nouvelles équipes vont devoir se prononcer lors de la consultation des personnes publiques associées.

Ces rencontres ont été échelonnées sur les mois de mai et juin 2026 par des réunions organisées en journée et en soirée selon les possibilités des équipes, elles se sont déroulées en mairie, en présence du maire et des représentants de son équipe municipale.
Ces rencontres ont été l'occasion de pouvoir évoquer en détail comment le projet de SCoT va se mettre en œuvre pour chaque commune et comment préparer la mise en compatibilité à venir, qui va nécessiter pour la majorité des communes la révision de leur document d'urbanisme local.

Suite à ces réunions, certaines équipes ont demandé à pouvoir travailler en interne sur la mise en compatibilité, notamment en questionnant le développement qu'elles ont connu et comment rendre leur document compatible, avant d'envisager de nouvelles rencontres techniques qui permettront de préciser et engager les procédures de mise en compatibilité nécessaires.

❖ Le site internet de la CCTA

Pour informer le public tout au long de la procédure, la page du site internet de la CCTA dédiée au SCoT du Vaurais a été actualisée au fur et à mesure de l'avancé de la révision.

Elle présente des informations portant sur le SCoT approuvé en décembre 2016 et les documents qui le composent. Ces éléments ont été ont été maintenue en ligne car ils permettent de comprendre le SCoT exécutoire et de suivre le déroulé de la procédure de révision.

Volontairement les documents de la révision ont été positionnés en tête d'affichage pour faciliter leur visibilité.

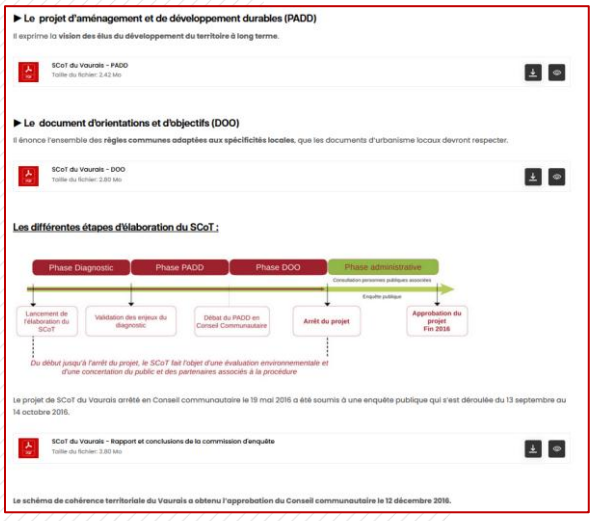
Les informations mises en ligne portent sur :

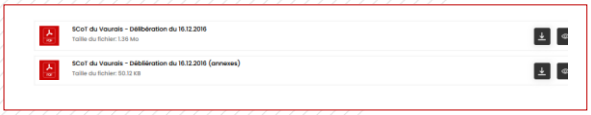


Les SCoT approuvé en 2016

Les informations et documents présentent :

- Des informations générales sur ce qu'est un SCoT, les documents qui le composent, le phasage de l'élaboration du document et le dossier complet du SCoT approuvé le 12 décembre 2016. Documents consultables et téléchargeables.



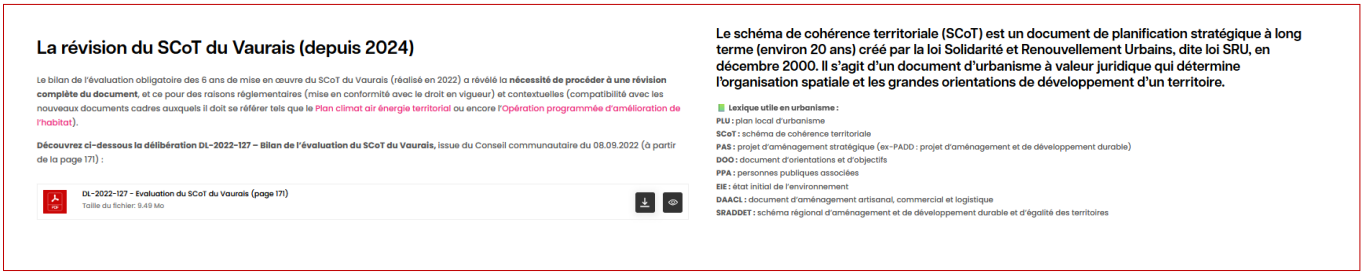


- D'intégrer les actions définies dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial lorsqu'il sera approuvé,
- De répondre aux nouveaux objectifs fixés par la loi Climat et Résilience en matière de réduction de la consommation foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols,
- De mettre le SCoT et les PLU en compatibilité avec le futur SRADDET en cours de modification en intégrant la territorialisation des objectifs de consommation foncière issus de la loi Climat et Résilience.

- La révision du SCoT qui rappelle la procédure et le déroulé de la révision, ainsi que les étapes clés de travail et d'échanges
- Un court lexique utile pour mieux comprendre les acronymes

La procédure en cours







Quelques éléments de réflexion pour mieux comprendre l'objet de la révision et identifier les thématiques croisées pour l'élaborer.



Une synthèse des principales étapes de la révision

▶ Plusieurs étapes clés ont été organisées en 2024 :

- **Une réunion de lancement** en présence des maires et conseillers communautaires des 21 communes membres de la CCTA a été organisée pour : engager la démarche de révision, présenter les premiers éléments clés du territoire, ouvrir le débat sur les problématiques transversales et débattre sur les enjeux locaux – 26/01/2024
- **Des ateliers prospectifs multi-thématiques** en présence d'élus et de PPA à la démarche de révision ont été mis en place pour travailler sur 3 axes thématiques – le développement, le fonctionnement territorial et la transition énergétique et écologique – et formuler des premiers enjeux – 22/04/2025
- **Un atelier d'échanges** en présence d'élus et de PPA a été organisé pour leur permettre de s'exprimer sur les enjeux formulés à l'issue des ateliers du 22/04, et de les prioriser en vue d'élaborer un PAS. Cette séance a permis d'évoquer l'armature urbaine du territoire, le scénario démographique et le traitement de l'habitat, le développement économique, les transports et les déplacements, la gestion économe de l'espace...- 08/07/2024

Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à 20 ans. Pour cela, il s'appuie sur le travail réalisé en phase de diagnostic, prend en compte le SCoT existant et les éléments ayant fonctionné ou non, assure la cohérence avec les prescriptions du futur SCoT et favorise la participation des acteurs locaux et leur appropriation d'un projet prévu pour un horizon à 20 ans.

- **Des réunions de travail en présence des membres du conseil communautaire** ont été organisées pour qu'ils puissent s'exprimer sur les attentes et les ambitions des communes du territoire, en vue de la définition du scénario de développement (prochaine étape) et de la définition de l'enveloppe foncière à prévoir. Un questionnaire complémentaire leur a été adressé pour étudier diverses simulations de développement au cours des prochains mois. – 14/11/2024, 25/11/2024 et 09/12/2024

Découvrez ci-dessous la délibération DL-2025-09 – Révision du SCoT du Vaurais – Avancement des études, issue du Conseil communautaire du 30.01.2025 (à partir de la page 37) :

DL-2025-09 - Révision du SCoT du Vaurais - Avancement des études (page 37)
Taille du fichier: 1.92 Mo

▶ L'année 2025 aborde le cœur du projet de révision du SCoT du Vaurais, débutée en 2024, et sa traduction réglementaire.

- Les **éléments du diagnostic et du PAS** ont été présentés aux PPA – 07/03/2025
- Des ateliers de travail avec les élus communautaires ont permis de décliner certains premiers axes du PAS en premières **prescriptions et recommandations du DOO** – 18/03/2025 et 25/03/2025
- Un **atelier plus spécifique sur la sobriété foncière** a été organisé autour de l'outil « Play-ZAN », une animation pédagogique créée par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT) pour favoriser les échanges croisés sur la réduction de la consommation foncière et aider les acteurs des territoires à se focaliser sur le projet de territoire. Au cours de cette séance de travail, deux groupes d'élus ont réfléchi, en deux phases, au développement d'un territoire « test » avec les contraintes réglementaires de la loi Climat et Résilience, et des événements spécifiques qui peuvent remettre en question les choix initiaux. Cela a permis d'aborder la question de la sobriété foncière de façon plus ludique, de prendre de la hauteur sur le sujet tout en s'inspirant du réel, pour des échanges fructueux et constructifs – 15.04.2025
- Un atelier complémentaire a été organisé pour **travailler sur l'enveloppe foncière du projet**, qui sera déclinée dans le scénario de développement et le DOO, qui constitue le document réglementaire du SCoT – 26/05/2025

▶ Le projet d'aménagement stratégique (PAS) a été validé à l'unanimité par les élus communautaires le 26 juin 2025, confirmant ainsi les orientations et l'avancement de la révision du SCoT.

Le PAS décline les enjeux issus du diagnostic territorial en orientations de développement pour les 20 prochaines années.

A NOTER :

Suite au débat sur le PAS en date du 26 juin 2025, le travail sur le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) a été engagé avec les élus membres du Conseil communautaire. Il s'agit de la déclinaison règlementaire (document exécutoire) du projet du SCoT.

À l'appui d'un simulateur de développement et de plusieurs ateliers dédiés de septembre à novembre 2025, le PAS a été décliné en scénario de développement, permettant une territorialisation à la commune. En parallèle, ces éléments ont permis d'alimenter la rédaction du DOO du SCoT. Cette phase, finalisée en décembre 2025, a permis de présenter la déclinaison du scénario de développement et le DOO aux personnes publiques associées (PPA) le 8 janvier 2026. Lors de cette rencontre, les PPA ont fait part de leurs remarques sur les documents. Les échanges ont permis de compléter les documents le nécessitant et, notamment, les justifications portant sur les choix du scénario de développement et de la trajectoire de réduction de consommation foncière associée. Ayant alors identifié une erreur de cohérence entre le PAS débattu et les autres documents, il était nécessaire de modifier le PAS pour y corriger l'ambition de développement à 20 ans, dans le respect de l'objectif de réduction de consommation foncière fixé par le SRADDET.
Le choix a alors été fait de présenter le PAS actualisé pour un nouveau débat en Conseil communautaire en date du 25 février 2026. Les membres du Conseil ont pris acte de l'avancement de la révision et des éléments actualisés du débat. Ce choix a ralenti le déroulement de la procédure, afin de respecter le délai de 4 mois incompressibles entre le débat du PAS et son arrêt, mais permet de sécuriser la révision du SCoT.

Le PAS du SCoT du Vaurais est consultable dans les documents PDF ci-dessous :

Révision SCoT du Vaurais - Débat PAS (présentation)
Taille du fichier: 949.06 KB

Révision du SCoT du Vaurais - Débat PAS V2 (présentation)
Taille du fichier: 1.27 Mo

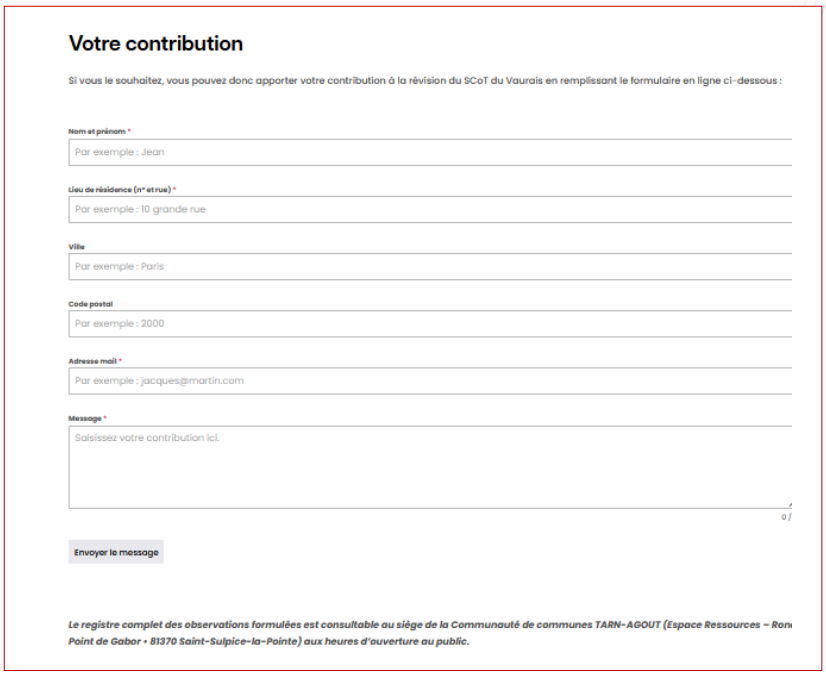
Révision SCoT du Vaurais - Diagnostic territorial (document provisoire)
Taille du fichier: 3.77 Mo

DL-2025-75 - Révision du SCoT du Vaurais - Débat PAS
Taille du fichier: 302.80 KB

DL-2026-18 - Révision du SCoT du Vaurais - Débat PAS V2
Taille du fichier: 1.57 Mo

❖ Le formulaire de participation

En parallèle, la CCTA a fait le choix de créer un formulaire accessible en ligne, sur le site internet de la CCTA pour permettre à chacun de déposer ses questions et observations.



Votre contribution

Si vous le souhaitez, vous pouvez donc apporter votre contribution à la révision du SCoT du Vaurais en remplissant le formulaire en ligne ci-dessous :

Nom et prénom *
Par exemple : Jean

Lieu de résidence (n° et rue) *
Par exemple : 10 grande rue

Ville
Par exemple : Paris

Code postal
Par exemple : 2000

Adresse mail *
Par exemple : jacques@martin.com

Message *
Saisissez votre contribution ici.

0 /

Envoyer le message

Le registre complet des observations formulées est consultable au siège de la Communauté de communes TARN-AGOUT (Espace Ressources – Ran Point de Gabor • 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe) aux heures d'ouverture au public.

Une remarque a été transmise, en date du 14 mai 2025.
Cette remarque porte sur le SCoT exécutoire (approuvé en 2016) et pas sur la révision du SCoT. Une réponse courriel a été adressée pour informer la personne de cette situation.

Demande formulée en date du 14 mai 2025 et réponse transmise le 28 mai 2025

De : Communauté de communes TARN-AGOUT <web@abtel.fr>
Envoyé : mercredi 14 mai 2025 16:21
À : Virginie PADILLA-DEFFAUX <direction.poleamenagement@cc-tarnagout.fr>
Objet : Nouvelle entrée de formulaire n°3 pour Concertation révision SCoT

You have a new website form submission:

1. **Nom et prénom**
 VINCENT Thomas
2. **Adresse**
 Lieu de résidence (n° et rue) : Le Courpou
 Ville : Roquevidal
 Code postal : 81470
3. **Adresse mail**
 thomas0vincent@hotmail.fr
4. **Message**
 - Page 39 de l'évalution environnementale : "La mise en œuvre du projet de pôle économique « Portes du Tarn » sur le territoire du SCoT et tel qu'il est soutenu par les élus, n'a pas d'incidences significatives sur le site NATURA 2000 Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gigou."

 En plus d'être imprécise voir fausse, Il me semble que la conclusion du SCOT sous évalue l'impact de la perte de surfaces agricoles comme réservoir de vie à proximité et au bénéfice de la zone NATURA 2000.
 Il est important et souhaitable de faire les modifications nécessaires pour clarifier la conclusion citée.

 - Page 24 de l'explication des choix retenus : Nombre de logements à créer pour accueillir la nouvelle population à l'horizon 2035.

 Ces estimations me semble en désacord avec le 1° a), 1° c), 2°, 3°, 6° et 7° du document précité.
 L'inconhérence est, je pense, en partie générée par une valeur trop élevé de "Densité moyenne minimale" dans les commune rurale.

SCoT du Vaurais en révision

Virginie PADILLA-DEFFAUX
À thomas0vincent@hotmail.fr

Répondre | Répondre à tous | Transférer | ...
mer. 28/05/2025 12:04

Monsieur,

Vous avez déposé en ligne une contribution à la concertation du SCoT du Vaurais en cours de révision.
Je vous en remercie.

Je vous précise que les documents en ligne, sur lesquels portent vos remarques, correspondent au SCoT approuvé en 2016 comme cela est mentionné sur chaque document.
Les études nécessaires à la révision étant encore en cours, les documents du projet de SCoT seront mis en ligne au fur et à mesure de leur validation par les élus.

Cordialement

Une seconde a été formalisée en date du 03 juillet 2026
Cette remarque porte sur le SCoT exécutoire (approuvé en 2016) et pas sur la révision du SCoT. Une réponse courriel a été adressée pour informer la personne de cette situation.

Nouvelle entrée de formulaire n°5 pour Concertation révision SCoT

CD Communauté de communes TARN-AGOUT <web@abtel.fr>
À Virginie PADILLA-DEFFAUX

Répondre | Répondre à tous | Transférer | ...
ven. 03/07/2026 09:34

/ou have a new website form submission:

1. **Nom et prénom**
 Trial Virginie
2. **Adresse**
 Lieu de résidence (n° et rue) : 26 bis Avenue Yves Bongars
 Ville : Saint-Sulpice-la-Pointe
 Code postal : 81370
3. **Adresse mail**
 virginie.trial@gmail.com
4. **Message**

 À l'heure où dès le mois de juin nous avons déjà connu deux canicules, je pense qu'il est grand temps de raisonner en terme d'adaptation au changement climatique. Aussi, je souhaite voir moins d'artificialisation des sols, et plus de végétalisation. Je préférerais voir que les anciens logements sont réhabilités plutôt que voir toujours plus de nouvelles constructions qui artificialisent notre sol. La végétalisation permet d'apporter de la fraîcheur en ville, et offre des réservoirs de biodiversité. Il faut créer des zones protégées pour les préserver de toute urbanisation. Il est important de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, comme ces communes qui ont créé des ceintures vertes, véritables espaces-tampons entre le tissu
 urbain et le foncier agricole, sur le modèle des jardins ouvriers,
 des chemins creux ou des vergers qui existaient autrefois. Pour finir il est également primordial, toujours pour des questions de protection de l'environnement, de permettre les déplacements doux

RE: Nouvelle entrée de formulaire n°5 pour Concertation révision SCoT

Virginie PADILLA-DEFFAUX
À 'virginie.trial@gmail.com'
Cci Brigitte AUBERT VP CCTA (brigitte.aubert@cc-tarnagout.fr)

Répondre | Répondre à tous | Transférer | ...
ven. 03/07/2026 14:47

Bonjour,

Je vous remercie pour votre participation.
Vos remarques trouveront écho dans le projet de SCoT qui sera présenté aux élus pour arrêt le 09 juillet prochain, tant dans les choix des élus que dans leur traduction en orientations et en objectifs de développement.
Ils ont été évoqués lors de la réunion publique qui s'est tenue jeudi 02 juillet 2026 à la salle René Cassin de St Sulpice la Pointe.

Le projet de SCoT sera présenté en Conseil communautaire le 09 juillet prochain pour arrêt. Puis, il sera adressé aux personnes publiques associées pour avis avant enquête publique.
La version arrêtée du projet de SCoT sera consultable sur le site internet de la CCTA en parallèle.

Cordialement

Les publications sur les réseaux sociaux (quelques exemples)








LAVAUR

TARN-AGOUT

Une réunion publique sur le SCoT

La Communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) poursuit la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Vaurais, un document stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir. Engagée depuis 2024, cette révision vise à adapter le document, approuvé en 2016, aux évolutions réglementaires et aux nouveaux enjeux locaux. Elle permet notamment d'intégrer les orientations de différents documents cadres, tels que le Plan Climat ou encore l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Une étape importante vient d'être franchie avec la rédaction du Document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui constitue la traduction réglementaire et exécutoire du projet de territoire porté par le SCoT. Afin de présenter ce document aux habitants et de recueillir leurs observations, la CCTA organise une réunion publique le jeudi 2 juillet à partir de 19 h 30 à la salle René Cassin de Saint-Sulpice-la-Pointe. Cette rencontre sera animée par le cabinet d'études

La révision du SCoT a été présentée en conseil communautaire. Photo DDM, JCC

CITADIA, chargé d'accompagner la collectivité dans la procédure de révision du SCoT. Les élus souhaitent faire de cette réunion un moment d'échange et de dialogue avec les habitants, les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires concernés par l'avenir du territoire. Le SCoT sert de cadre de référence pour de nombreuses politiques publiques, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique, d'aménagement commercial ou encore de préservation de l'environnement.

La participation du public à cette réunion constitue ainsi une opportunité de mieux comprendre les choix d'aménagement envisagés et de contribuer à la réflexion collective sur le devenir du Vaurais.

DDM 26 / CC / 26

Exemples de publications sur les sites communaux du territoire





Les publications dans la presse locale

GRAULHET LAVAUR. SCoT du Vaurais : les grandes orientations dévoilées

Vie locale. Ce document cadre est la fondation sur laquelle se base le Plan local d'urbanisme de la ville de Lavaur. La CCT a présenté le projet qui a débuté en 2022 par un audit.

Publié le 28/06/2025 à 11h00 - Par Grégoire Boulet



Le président de la CCTA Gérard Portes s'est exprimé lors de la présentation du SCoT. - © Alexandre RENAULT

Le 19 juin à la Halle d'Occitanie de Lavaur, la Communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) a présenté le projet d'aménagement stratégique, pierre angulaire de la révision de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Vaurais. Initiée en 2024 pour intégrer la loi Climat et résilience, le PCAET, le schéma directeur vélo et le projet de territoire, cette démarche s'appuie sur un diagnostic détaillé et définit les grandes orientations pour les vingt prochaines années.

Adopté à l'unanimité en 2016, le SCoT avait été soumis à un bilan en

Lavaur. Au fil du conseil communautaire

ABONNÉS



Le siège de la CCTA.Photo DDM, JCC

Ajouter aux sources préférées sur Google

Politique, Tarn, L

Cet été, profitez de notre offre à 1€/mois pendant 2 mois

Publié le 18/04/2026 à 07:22

Article rédigé par Correspondant de la rédaction du Tarn

La Dépêche du Midi

SCOT. La révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Vaurais poursuit son avancée. Les élus ont pris acte de l'évolution du projet d'aménagement stratégique (PAS), pièce centrale du document. Ce travail de planification vise à encadrer le développement du territoire à l'horizon 2050, en intégrant les objectifs nationaux de réduction de la consommation foncière et de transition écologique. Le scénario retenu repose sur une trajectoire progressive de diminution de l'artificialisation des sols, avec un objectif de "zéro artificialisation nette" (ZAN) à terme. Il prend également en compte les dynamiques locales, notamment autour des pôles urbains de Lavaur et Saint-Sulpice-la-Pointe, ainsi que les grands projets structurants comme l'autoroute A69.

Lavaur. CCTA : un conseil stratégique pour 2026

ABONNÉS



La révision du SCoT sera aussi à l'ordre du jour.Photo DDM, JCC.

Ajouter aux sources préférées sur Google

Politique,

Cet été, profitez de notre offre à 1€/mois pendant 2 mois

Publié le 24/02/2026 à 05:11

Article rédigé par Correspondant de la rédaction du Tarn

La Dépêche du Midi

Ce mercredi 25 février à 18 h 30, les élus de la Communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) se réuniront à l'Espace Ressources pour une séance publique aux enjeux structurants. Derrière l'ordre du jour, c'est une vision d'ensemble du territoire qui se dessine, entre pilotage financier, solidarité et attractivité.

Parmi les premiers dossiers examinés figure le renouvellement de l'adhésion à l'association "Synergies du Pastel", dédiée à l'écologie industrielle territoriale. L'objectif est de favoriser les coopérations entre entreprises afin

Tarn Agout : un cap stratégique pour le territoire à horizon 2045

ABONNÉS



Les élus ont planché sur la révision du SCoT. / Photo DDM, , JCC

Ajouter aux sources préférées sur Google

Politique, Tarn, Lavaur

Cet été, profitez de notre offre à 1€/mois pendant 2 mois

Publié le 11/07/2025 à 10:10

Jean-Claude Clerc

L'essentiel

Le conseil communautaire de la CCTA s'est penché sur un enjeu majeur pour les vingt prochaines années : la révision du schéma de cohérence territoriale du Vaurais (SCoT).

Lors de leur dernière réunion en séance publique, les conseillers communautaires ont ouvert un débat structurant autour du Projet d'aménagement stratégique (PAS), socle du futur schéma de cohérence territoriale du Vaurais (SCoT). Ce document, en cours de révision, doit fixer les grands équilibres du territoire pour les deux décennies à venir.

Portée par le cabinet d'études CITADIA, la révision engagée depuis décembre 2022 se fonde sur un important travail de diagnostic du territoire, croisé avec les enjeux environnementaux, démographiques et économiques.

LA DÉPÊCHE

20° / 29° Toulouse · Rechercher · Journal

Accueil / Politique

Lavaur. Une réunion publique sur le SCoT



La révision du SCoT a été présenté en conseil communautaire. Photo DDM, JCC

Publié le 26/06/2026 à 05:19 , mis à jour à 05:41

Article rédigé par **Correspondant de la rédaction du Tarn**

La Dépêche du Midi

La Communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) poursuit la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Vaurais, un document stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir.

Engagée depuis 2024, cette révision vise à adapter le document, approuvé en 2016, aux évolutions réglementaires et aux nouveaux enjeux locaux. Elle

LA DÉPÊCHE Mardi 7 juillet 2026

SAINT-SULPICE-LA-POINTE

La révision du SCoT du Vaurais présenté aux habitants

Ce Document d'orientation et d'objectifs, qui a été expliqué le 2 juillet salle René Cassin, fixe le cap pour les 20 prochaines années.

Le jeudi 2 juillet à la salle René-Cassin, la Communauté de communes Tarn-Agout a présenté au public le Document d'orientations et d'objectifs (DOO), dernière étape avant l'arrêt du projet de révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Vaurais, prévu lors du conseil communautaire du 9 juillet. Ce document stratégique doit définir les grandes orientations d'aménagement du territoire pour la période 2026-2046. La révision du SCoT fait suite au bilan réalisé en 2022. Elle répond à plusieurs évolutions, parmi lesquelles l'actualisation du périmètre, l'intégration des nouvelles obligations législatives, notamment liées à la réduction de la consommation foncière, ainsi que la mise en compatibilité avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le projet repose sur trois grands axes. Le premier accorde une place centrale à la protection des ressources naturelles. La gestion de l'eau constitue un enjeu majeur : le document prévoit que les futurs aménagements devront tenir compte des capacités de la ressource, tout en encourageant des pratiques plus sobres comme la récupération des eaux pluviales. Les échanges ont toutefois souligné qu'il demeure impossible d'évaluer avec certitude si les réserves seront suffisantes pour répondre aux besoins futurs. Le SCoT renforce également la protection des espaces naturels grâce à la trame verte et bleue et accompagne l'objectif de « Zéro artificialisation nette » (ZAN). La consommation d'espaces devra diminuer de 75,7 % par rapport à la décennie précédente, conformément aux objectifs fixés par la Région Occitanie. L'organisation du développement territorial repose sur une hiérarchie des communes. Lavaur et Saint-Sulpice-la-Pointe sont confortées dans leur rôle de pôles urbains centraux. Les centres-bourgs pourront continuer à s'étendre, tandis que les villages ne pourront être que densifiés. Les hameaux et l'habitat diffus ne pourront plus faire l'objet de nouvelles extensions, sauf pour des besoins agricoles. La densification constitue d'ailleurs un principe majeur du futur document. Saint-Sulpice est appelée à accueillir la plus forte croissance démographique du territoire, portée notamment par la proximité de l'autoroute et l'arrivée du futur RER métropolitain. Les projections de logements tiennent compte de l'évolution des modes de vie, notamment de la décohabitation. La préservation des terres agricoles demeure une priorité. Les futurs Plans locaux d'urbanisme devront d'abord identifier les espaces agricoles et naturels avant de définir les secteurs constructibles. Des diagnostics agricoles et des zones tampons entre urbanisation et exploitations sont également prévus. À l'issue de l'arrêt du projet, une nouvelle phase de concertation sera engagée.


La document définit les orientations du territoire./Photo DDM

LA·DEPECHE¶
Publié·le°12/06/2025·à·05:14¶
¶
Lavaur.·Révision·du·SCoT·:·une·réunion·citoyenne·le·19·juin¶



La·CCTA·planche·depuis·plusieurs·années·sur·le·SCot.Photo·DDM,·JCC¶

La· Communauté· de· communes· Tarn-Agout· (CCTA)· convie· les· habitants· du· territoire· à· une· réunion· publique· consacrée· à· la· révision· du· Schéma· de· cohérence· territoriale· (SCoT)· du· Vaurais.· Celle-ci· se· tiendra· le· jeudi· 19· juin· à· 19· heures· sous· la· Halle· d'Occitanie,· rue· de· la· République· à· Lavaur.¶

L'objectif· sera· de· présenter· au· public· le· projet· d'aménagement· stratégique,· fruit· de· plusieurs· mois· de· travail· et· d'échanges· menés· depuis· 2024· dans· le· cadre· de· la· révision· du· SCoT,· initialement· approuvé· en· 2016.· Cette· révision· vise· à· intégrer· les· évolutions· réglementaires,· les· nouveaux· enjeux· territoriaux· ainsi· que· les· retours· des· acteurs· locaux,· pour· une· vision· renouvelée· du· territoire.¶

La· réunion· sera· animée· par· le· cabinet· CITADIA,· mandaté· par· la· CCTA· pour· accompagner· cette· démarche.· Les· élus· souhaitent· ainsi· associer· les· habitants· et· les· partenaires· locaux· à· la· réflexion· sur· les· grandes· orientations· de· développement· du· territoire· pour· les· vingt· prochaines· années,· en· prenant· en· compte· les· défis· actuels· (transports,· biodiversité,· équilibre· habitat-emploi).¶

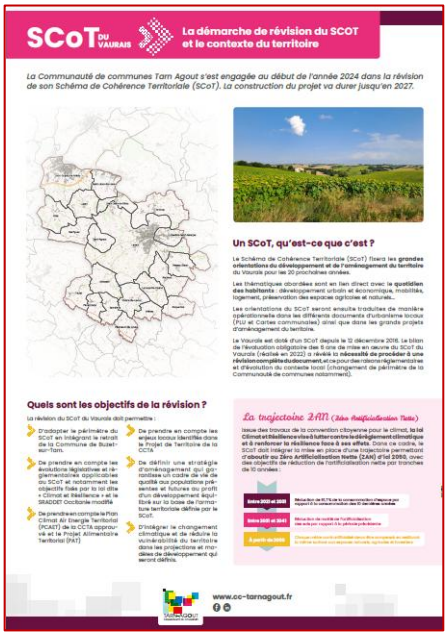
Le· SCoT· est· un· document· de· planification· stratégique.· Il· fixe· un· cadre· de· référence· pour· les· politiques· publiques· locales· :· urbanisme,· habitat,· mobilité,· aménagement· commercial,· environnement,· agriculture…· Le· projet· d'aménagement· stratégique,· quant· à· lui,· en· constitue· l'un· des· piliers· :· il· synthétise· les· constats· issus· du· diagnostic· territorial· et· pose· les· bases· des· objectifs· à· venir,· avec· une· ambition· de· résilience· et· d'attractivité.¶

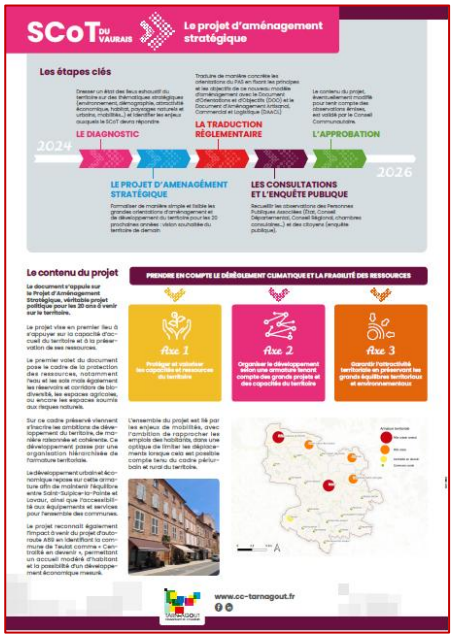
Cette· rencontre· sera· l'occasion· pour· chacun· de· mieux· comprendre· les· enjeux· d'aménagement· du· territoire,· de· poser· des· questions,· et· de· faire· entendre· sa· voix· dans· une· démarche· de· concertation· ouverte· et· participative.¶

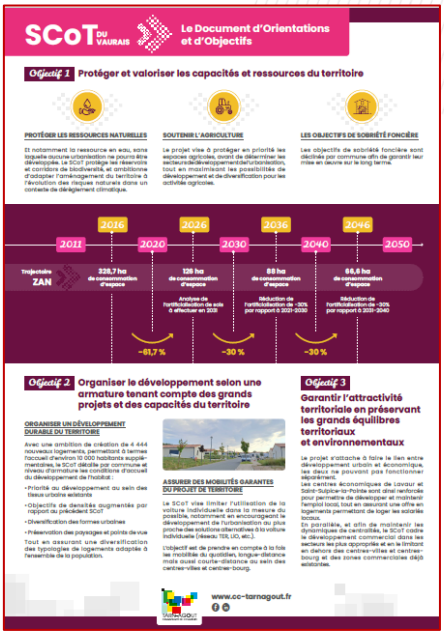
Plus· d'informations· sur· le· SCoT· du· Vaurais· sont· disponibles· sur· le· site· de· la· communauté· de· communes· :°www.tarnagout.fr¶

❖ Les Panneaux de concertation

Trois panneaux de concertation ont été réalisés pour informer la population du territoire. Ils ont été affichés au siège de la CCTA, et une copie numérique et papier a été adressée à chaque commune membre pour une meilleure diffusion.







Ces panneaux se veulent didactiques et portent sur les éléments clés de la révision du SCoT et du projet choisi par les élus, à savoir :



- La démarche de révision du SCoT et le contexte du territoire,
- Le projet d'aménagement stratégique et les étapes clés de la révision,
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs déclinant les 3 axes du futur SCoT
 - Protéger et valoriser les capacités et ressources du territoire.
 - Organiser le développement selon une armature tenant compte des grands projets et des capacités du territoire.
 - Garantir l'attractivité territoriale en préservant les grands équilibres territoriaux et environnementaux.

❖ Deux étapes clés dans la concertation

Deux étapes importantes de travail ont participé à la définition des enjeux et du scénario de développement du futur SCoT du Vaurais.
La première pour *valider les enjeux et définir le projet politique de développement du territoire*.
L'étape Diagnostic-Enjeux / Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
Le diagnostic a permis de mettre en évidence les grands enjeux prospectifs et les défis qui s'imposent au territoire de la CCTA.
Le PAS a quant à lui fixé le projet stratégique à long terme en apportant des réponses aux enjeux et défis relevés lors de la phase Diagnostic
Les documents produits ont été présentés aux personnes publiques associées le **07 mars 2025** et en réunion publique en date du **19 juin 2025** à Lavaur.

La seconde pour *acter la traduction du projet politique en dispositions règlementaires*.
L'étape Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et Document d'Aménagement Artisanal Commercial et de Logistique (DAACL) traduit règlementairement les objectifs exprimés dans le PAS.
Les documents produits ont été présentés aux personnes publiques associées le **08 janvier** et le **11 juin** 2026, et en réunion publique en date du **2 juillet 2026** à St Sulpice la Pointe.

Le public a été informé régulièrement de l'avancement de chaque étape et a été invité à y contribuer, et plus particulièrement lors des réunions publiques portant sur chacune de ces deux étapes.

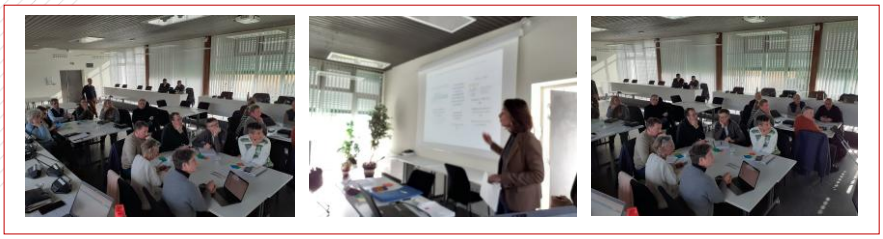
III. LES PRINCIPALES ETAPES DE TRAVAIL AVEC LES ELUS ET LES PARTENAIRES DE LA REVISION DU SCOT DU VAURAIS

❖ Le diagnostic et les premiers enjeux

Il a été organisé à partir de la réunion de lancement de la révision, **26 février 2024**, animée à partir d'un support élaboré sur la base du contexte local, des documents d'urbanisme existants et en cours d'évolution et d'une 1ère version du diagnostic stratégique territorial établi par CITADIA et EVEN Conseils. Le diagnostic a permis de faire l'analyse du fonctionnement et des tendances du territoire avec une approche multi thématiques.

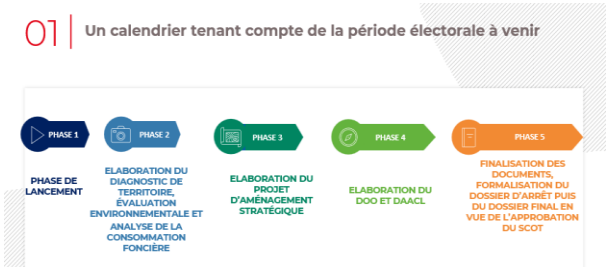


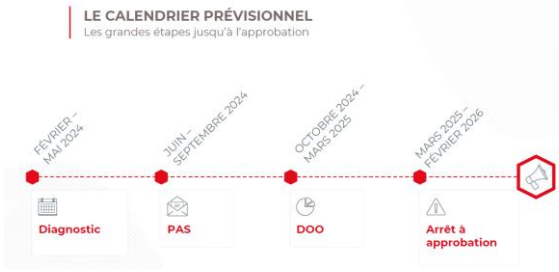
Les maires et Conseillers communautaires des 21 communes membres de la CCTA ont été réunis pour engager la démarche de révision, questionner les premiers éléments clés du territoire, ouvrir le débat sur les problématiques transversales et débattre sur les enjeux locaux.



Un travail d'analyse de données et de terrain a été engagé par CITADIA pour affiner les éléments clés du territoire et préparer les ateliers auxquels les élus et les Personnes Publiques Associées (PPA) allaient participer.

La temporalité de la révision prévue :



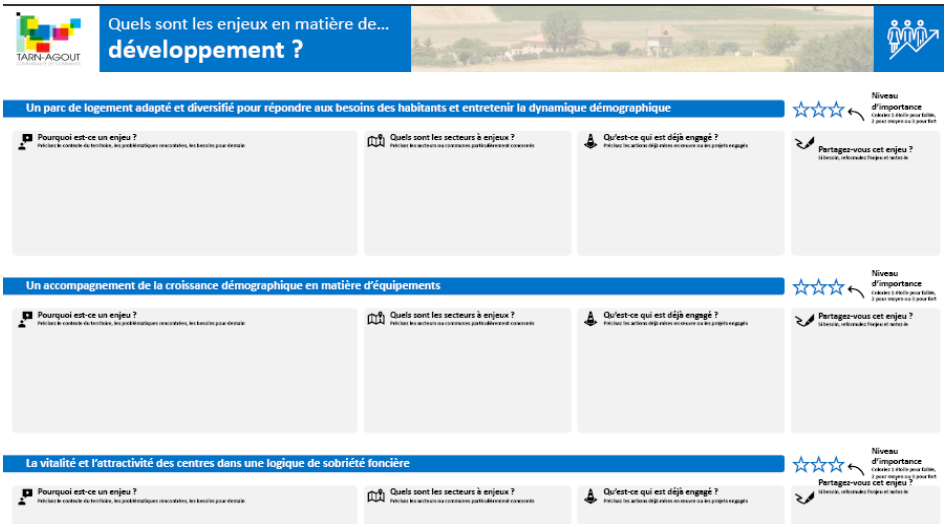


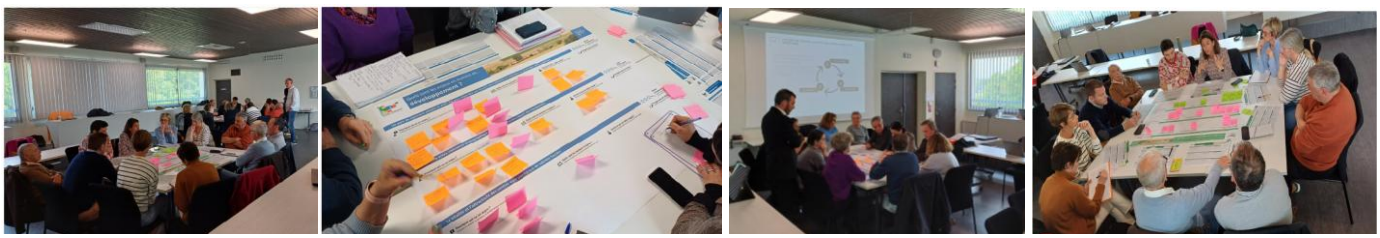
De cette première réunion, des ateliers prospectifs multithématiques en présence d'élus et des personnes publiques associées à la démarche de révision ont été mis en place pour travailler sur 3 axes thématiques – le développement, le fonctionnement territorial et la transition énergétique et écologique. Ils ont permis de formuler les premiers enjeux

Les ateliers se sont déroulés en 3 temps en date **du 22 avril 2024** :

- Une introduction pour partager le résumé du diagnostic,
- La restitution des ateliers en constituant des groupes de 6 à 8 personnes pour débattre des enjeux et pistes d'orientations proposées. Un travail mené à l'aide de post-it pour préciser et reformuler les enjeux. L'objectif était d'identifier des points de consensus et les réflexions qui restent à mener. Un porte-parole du groupe transmettait la synthèse.
- La restitution des travaux de groupe.

Support de travail complété par les élus en séance





A l'issu des ateliers, il a été constaté la nécessité de poursuivre les échanges avec les mêmes acteurs (élus et PPA) pour affiner les enjeux et les reformuler pour les prioriser en vue de l'élaboration du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS).

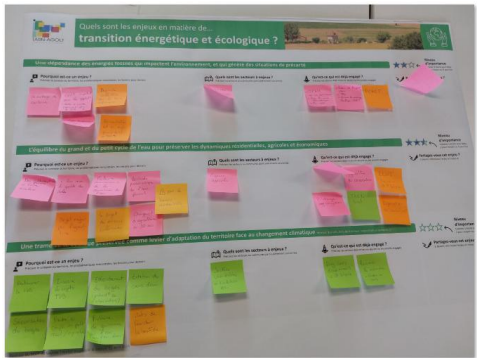
Une séance de travail complémentaire a été organisée **le 08 juillet 2024** pour évoquer l'armature urbaine du territoire, le scénario démographique et le traitement de l'habitat, le développement économique, les transports et les déplacements, la gestion économe de l'espace… Le travail était alors plus collectif.

Le rythme des réunions et la collaboration active des élus et PPA présentes ont facilité le partage des éléments de cadrage du territoire, ont permis de coconstruire le diagnostic et de définir et préciser les enjeux du territoire retenus par les élus.

Au cours de chaque séance, et plus particulièrement lors des ateliers thématiques, un rapporteur a présenté les points évoqués pour auto alimenter la réflexion. Cela a permis de confirmer ou infirmer certains préjugés et éléments de contexte, d'élargir la vision de chacun par le croisement des thématiques, de se poser les questions pour préciser les enjeux du futur SCoT.







Ce travail a permis peu à peu de poser les bases du futur PAS et de plusieurs scénarii de développement qu'il fallait confronter aux ambitions des élus.

L'armature territoriale du SCoT exécutoire a été réinterrogée l'objectif étant de faire consensus, d'intégrer des projets d'envergure nationale et régionale, de mieux préciser ou placer le ou les curseurs du développement, d'analyser leurs potentiels impacts sur les risques et les nuisances, sur les ressources,

sur les capacités énergétiques du territoire, sur la consommation d'espaces, la trame verte et bleue, le cadre de vie… en graduant chacun pour affiner le scénario de développement qui serait retenu.

CITADIA a proposé de diversifier les outils de travail pour y arriver. La symbolique du territoire et de la graduation des impacts a permis aux élus de mieux appréhender leurs choix.

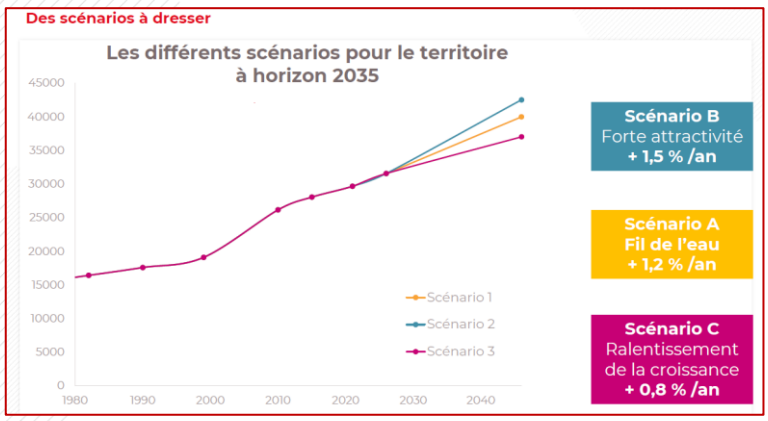








3 scénarii de développement leur ont été proposés sur la base de ces éléments.



❖ Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

De l'automne au début de l'hiver 2024, plusieurs réunions de travail en présence des membres du conseil communautaire ont été organisées pour que chacun puisse s'exprimer sur les attentes et les ambitions de sa commune, en vue du choix du scénario de développement et de la définition de la trajectoire de consommation foncière associée.

Un questionnaire spécifique leur a été adressé pour étudier les diverses simulations de développement. Il a porté sur des thématiques croisées, dont :

- L'armature urbaine, la cohérence avec la réalité et l'éventuelle évolution de l'armature,
- Le parc de logements (diversification, renforcement du parc locatif, réduction de la vacance, lutte contre la précarité énergétique,
- La préservation des trames vertes et bleues,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- La meilleure prise en compte du petit cycle de l'eau,
- Le développement de l'emploi,
- Le renforcement de la qualité urbaine des projets,
- L'aménagement des sites économiques,
- La diversification des filières agricoles
- Le renforcement des équipements,
- Les enjeux que les élus souhaitaient évoquer et leur temporalité
- …

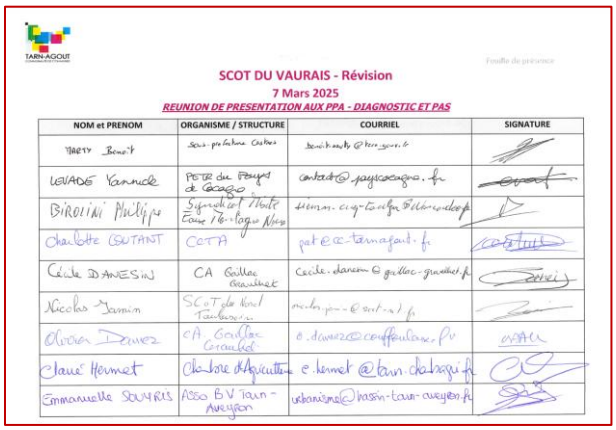
Pour rendre la réflexion plus concrète, CITADIA a mis à disposition des élus **un simulateur de scénario** et de consommation foncière pour qu'ils puissent le mobiliser avec leurs équipes municipales et ainsi mieux préciser leurs ambitions de développement, les aménagements, les équipements, les logements… nécessaire pour accueillir dans de bonnes conditions au cours des 20 prochaines années.
Ce travail et ces échanges ont été menés à l'automne et l'hiver 2024 à un rythme soutenu tant en termes d'échanges avec les élus, qu'en réunions successives pour que chacun s'approprie le sujet du foncier en vue d'un PAS coconstruit et partagé, réunions avec les élus communautaires les **14 et 25 novembre, 09 décembre 2024**.

Le PAS est construit autour de 3 axes, définis sur la base d'orientations générales et d'une trajectoire de développement phasée, et d'un scénario de développement provisoire :

- Protéger et valoriser les capacités et les ressources du territoire,
- Organiser le développement selon l'armature en tenant compte des grands projets et des capacités du territoire,
- Garantir l'attractivité territoriale en préservant les grands équilibres territoriaux et environnementaux.

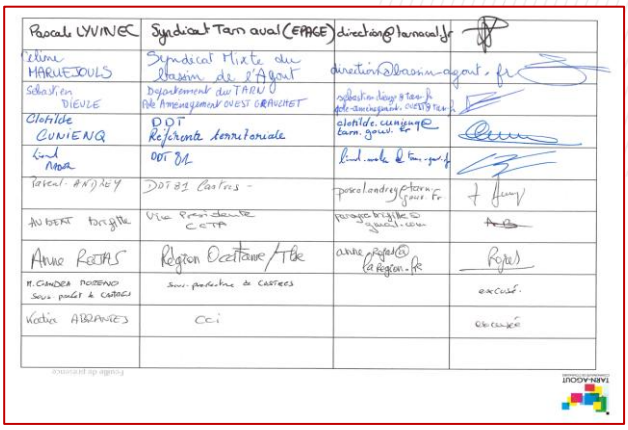
Suite à ce travail et à la formalisation par CITADIA du Diagnostic et le PAS ont été présentés le **28 février 2025** en conférence des Maires pour « pré validation » en vue de la présentation aux Personnes Publiques Associées.

Le **07 mars 2025**, les enjeux du diagnostic et de l'état initial de l'environnement et le projet de PAS ont été présentés **aux Personnes Publiques Associées**.



SCOT DU VAURAIS - Révision
7 Mars 2025
REUNION DE PRESENTATION AUX PPA - DIAGNOSTIC ET PAS

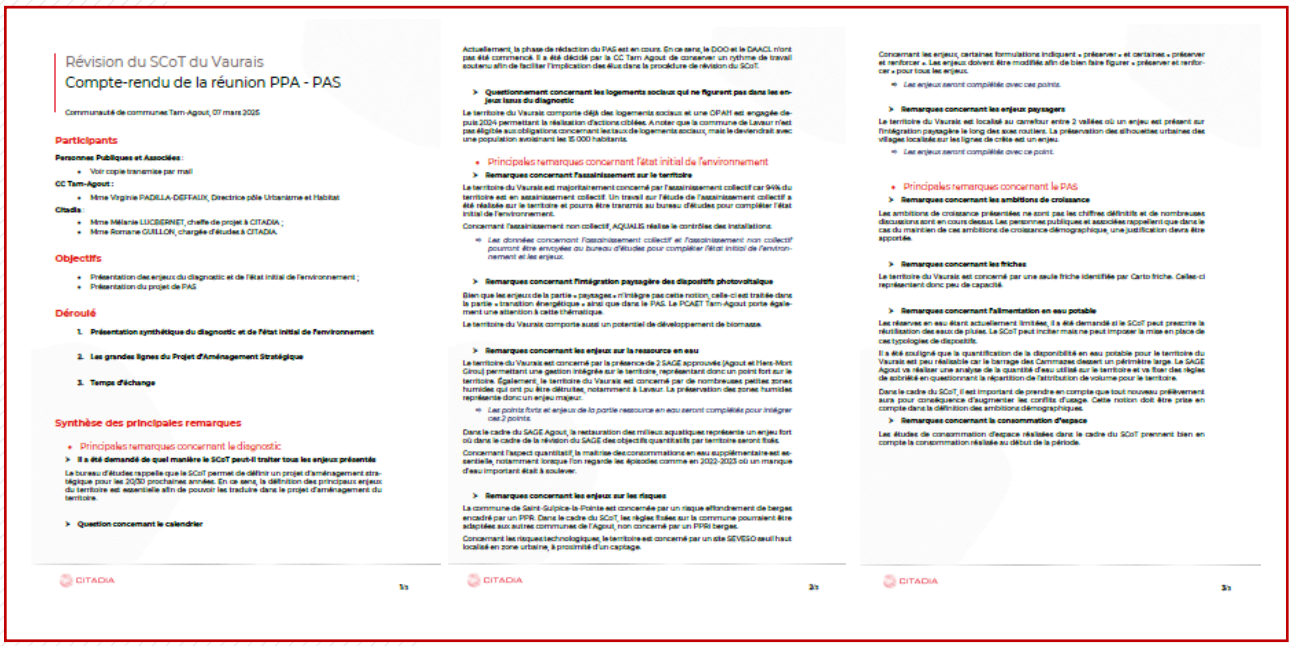
NOM et PRENOM	ORGANISME / STRUCTURE	COURRIEL	SIGNATURE
TARTY Benoît	Sous-préfecture Castres	benoit.tarty@tarn.gouv.fr	
LOUADE Yannick	PETR du Pays de Cocagne	contact@pays-cocagne.fr	
BIROLINI Philippe	Syndicat Mixte Cœur Hérault Nord	philippe.birolini@coeurherault.fr	
Charlotte GUITANT	CCTA	pat@cc-tarnagout.fr	
Cécile DANESIN	CA Grand Carcassonne	cecile.danesin@grandcarcassonne.fr	
Nicolas Jasmin	SCoT du Nord Toulousain	nicolas.jasmin@scot-nt.fr	
Olivier Dumez	CA Grand Carcassonne	o.dumez@grandcarcassonne.fr	
Claude Hermet	Chambre d'Agriculture	c.hermet@tarn.chambagri.fr	
Emmanuelle SOUYRIS	ASSO BV Tarn-Aveyron	urbanisme@bassin-tarn-aveyron.fr	



Pascale LYVINEC	Syndicat Tarn aval (EPAGE)	direction@tarnaval.fr	
Céline MARTEJOULS	Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout	direction@bassin-agout.fr	
Sébastien DIEULE	Département du TARN		
Clothilde CUNIENQ	DDT Référente territoriale	clothilde.cunienq@tarn.gouv.fr	
Lind Noa	DDT 81		
Pascal LOADREY	DDT 81 Castres	pascal.loadrey@tarn.gouv.fr	
AUBERT Brigitte	Vice Présidente CCTA		
Anne REPAIS	Région Occitanie / Tolosa	anne.repais@laregion.fr	
M. CAMDEN POITEAU	Sous-préfecture de CASTRES		
Nadine ABRANTES	CCI		

Les échanges et remarques ont porté sur des points à préciser concernant :

- Le diagnostic et notamment sur les logements sociaux et l'OPAH en cours, la priorisation des enjeux,
- L'état initial de l'environnement pour le compléter avec les données issues de l'étude sur l'assainissement collectif du territoire, l'intégration paysagère des dispositifs photovoltaïques, les enjeux de la ressource en eau, des précisions à apporter sur certains enjeux et le vocable utiliser…
- Le PAS et la nécessité de justifier les ambitions de croissance démographique qui sont encore en discussion avec les élus, l'alimentation en eau potable et la gestion des conflits d'usages, la consommation d'espace et la prise en compte de la consommation réalisée en début de période d'étude.
- le calendrier d'avancement de la révision



Révision du SCoT du Vaurais
Compte-rendu de la réunion PPA - PAS

Communauté de communes Tarn-Agout, 07 mars 2025

Participants

Personnes Publiques et Associées :
- Voir copie transmise par mail

CC Tarn-Agout :
- Mme Virginie PADILLA-DEFFAUX, Directrice pôle Urbanisme et Habitat

Citadia :
- Mme Mélanie LUCIBERNET, cheffe de projet à CITADIA ;
- Mme Romane GUILLON, chargée d'études à CITADIA.

Objectifs
- Présentation des enjeux du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ;
- Présentation du projet de PAS

Déroulé
1. **Présentation synthétique du diagnostic et de l'état initial de l'environnement**
2. **Les grandes lignes du Projet d'Aménagement Stratégique**
3. **Temps d'échange**

Synthèse des principales remarques
- Principales remarques concernant le diagnostic
 - **Il a été demandé de quel manière le SCoT peut-il traiter tous les enjeux présentés**

Le bureau d'études rappelle que le SCoT permet de définir un projet d'aménagement stratégique pour les 20/30 prochaines années. En ce sens, la définition des principaux enjeux du territoire est essentielle afin de pouvoir les traduire dans le projet d'aménagement du territoire.

 - **Question concernant le calendrier**

Actuellement, la phase de rédaction du PAS est en cours. En ce sens, le DOO et le DAACL n'ont pas été commencé. Il a été décidé par la CC Tarn Agout de conserver un rythme de travail soutenu afin de faciliter l'implication des élus dans la procédure de révision du SCoT.

 - **Questionnement concernant les logements sociaux qui ne figurent pas dans les enjeux issus du diagnostic**

Le territoire du Vaurais comporte déjà des logements sociaux et une OPAH est engagée depuis 2024 permettant la réalisation d'actions ciblées. A noter que la commune de Lavaur n'est pas éligible aux obligations concernant les taux de logements sociaux, mais le deviendrait avec une population avoisinant les 15 000 habitants.

- Principales remarques concernant l'état initial de l'environnement
 - **Remarques concernant l'assainissement sur le territoire**

Le territoire du Vaurais est majoritairement concerné par l'assainissement collectif car 94% du territoire est en assainissement collectif. Un travail sur l'étude de l'assainissement collectif a été réalisée sur le territoire et pourra être transmis au bureau d'études pour compléter l'état initial de l'environnement.

Concernant l'assainissement non collectif, AQUALIS réalise le contrôles des installations.

Les données concernant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif pourront être envoyées au bureau d'études pour compléter l'état initial de l'environnement et les enjeux.

 - **Remarques concernant l'intégration paysagère des dispositifs photovoltaïque**

Bien que les enjeux de la partie « paysage » n'intègre pas cette notion, celle-ci est traitée dans la partie « transition énergétique » ainsi que dans le PAS. Le PCAET Tarn-Agout porte également une attention à cette thématique.

Le territoire du Vaurais comporte aussi un potentiel de développement de biomasse.

 - **Remarques concernant les enjeux sur la ressource en eau**

Le territoire du Vaurais est concerné par la présence de 2 SAGE approuvés (Agout et Hers-Mort Girou) permettant une gestion intégrée sur le territoire, représentant donc un point fort sur le territoire. Également, le territoire du Vaurais est concerné par de nombreuses petites zones humides qui ont pu être détruites, notamment à Lavaur. La préservation des zones humides représente donc un enjeu majeur.

Les points forts et enjeux de la partie ressource en eau seront complétés pour intégrer ces 2 points.

Dans le cadre du SAGE Agout, la restauration des milieux aquatiques représente un enjeu fort où dans le cadre de la révision du SAGE des objectifs quantitatifs par territoire seront fixés.

Concernant l'aspect quantitatif, la maitrise des consommations en eau supplémentaire est essentielle, notamment lorsque l'on regarde les épisodes comme en 2022-2023 où un manque d'eau important était à soulever.

 - **Remarques concernant les enjeux sur les risques**

La commune de Saint-Sulpice-la-Pointe est concernée par un risque effondrement de berges encadré par un PPR. Dans le cadre du SCoT, les règles fixées sur la commune pourraient être adaptées aux autres communes de l'Agout, non concerné par un PPRI berges.

Concernant les risques technologiques, le territoire est concerné par un site SEVESO seuil haut localisé en zone urbaine, à proximité d'un captage.

Concernant les enjeux, certaines formulations indiquent « préserver » et certaines « préserver et renforcer ». Les enjeux doivent être modifiés afin de bien faire figurer « préserver et renforcer » pour tous les enjeux.

Les enjeux seront compilés avec ces points.

 - **Remarques concernant les enjeux paysagers**

Le territoire du Vaurais est localisé au carrefour entre 2 vallées où un enjeu est présent sur l'intégration paysagère le long des axes routiers. La préservation des silhouettes urbaines des villages localisés sur les lignes de crêtes est un enjeu.

Les enjeux seront compilés avec ce point.

- Principales remarques concernant le PAS
 - **Remarques concernant les ambitions de croissance**

Les ambitions de croissance présentées ne sont pas les chiffres définitifs et de nombreuses discussions sont en cours dessus. Les personnes publiques et associées rappellent que dans le cas du maintien de ces ambitions de croissance démographique, une justification devra être apportée.

 - **Remarques concernant les friches**

Le territoire du Vaurais est concerné par une seule friche identifiée par Carto friche. Celles-ci représentent donc peu de capacité.

 - **Remarques concernant l'alimentation en eau potable**

Les réserves en eau étant actuellement limitées, il a été demandé si le SCoT peut prescrire la réutilisation des eaux de pluies. Le SCoT peut inciter mais ne peut imposer la mise en place de ces typologies de dispositifs.

Il a été souligné que la quantification de la disponibilité en eau potable pour le territoire du Vaurais est peu réalisable car le barrage des Cammazes dessert un périmètre large. Le SAGE Agout va réaliser une analyse de la quantité d'eau utilisé sur le territoire et va fixer des règles de sobriété en questionnant la répartition de l'attribution de volume pour le territoire.

Dans le cadre du SCoT, il est important de prendre en compte que tout nouveau prélèvement aura pour conséquence d'augmenter les conflits d'usage. Cette notion doit être prise en compte dans la définition des ambitions démographiques.

 - **Remarques concernant la consommation d'espace**

Les études de consommation d'espace réalisées dans le cadre du SCoT prennent bien en compte la consommation réalisée au début de la période.

CITADIA 1/3 | CITADIA 2/3 | CITADIA 3/3

Une réunion publique a été organisée le 19 juin 2025 à Lavaur pour présenter l'état d'avancement de la révision et expliquer les prémisses du projet au public (cf. partie sur les réunions publiques).

- **Les débat sur le PAS**

Le PAS a été présenté en Conseil communautaire pour débat en date du **26 juin 2025**.
La présentation des éléments de projet a été menée par CITADIA en proposant à chacun de poser ses questions ou faire ses remarques à la fin de chaque grand chapitre. La grande majorité des élus ayant participé aux réunions de travail et différents ateliers proposés, il y a eu peu d'interrogations.
Les échanges, demandes de précision ont porté sur :







- *Comment garantir une croissance démographique* ?
 On ne peut pas garantir la croissance démographique, mais le SCoT peut mettre en œuvre un projet cohérent permettant d'accueillir emplois et habitants.
- *Est-il possible de faire un rappel sur les modes de transports ?*
 Reprise des éléments de la diapositive concernée.
 Il est à noter que les flux entre Toulouse et Lavaur sont équivalents dans les deux sens.
- *Comment fait-on concrètement pour diminuer l'usage de la voiture individuelle ?*
 L'ambition n'est pas de supprimer l'usage de la voiture individuelle, ce n'est pas réaliste à l'échelle du territoire. Cependant, l'idée est d'encourager, et de permettre le report modal et le développement de solutions alternatives : gares, covoiturage, etc.
- *Le problème de l'utilisation du train est que les élus du territoire n'ont pas la main sur les infrastructures ou le cadencement*.
 La partie sur les mobilités ne tient pas compte des nouvelles motorisations des véhicules qui vont permettre de limiter l'impact environnemental.
 Au-delà de l'aspect environnemental, la place de la voiture a un impact sur les aménagements : stationnements, voiries, etc.
- *On parle des équipements petite enfance mais on a une population vieillissante. Est-ce que ça ne vaudrait pas le coup de parler aussi des équipements pour personnes âgées ?*
 Il a été convenu qu'un paragraphe sera ajouté au PAS pour préciser ce point.

Le scénario inscrit dans le PAS débattu présentait un objectif de consommation foncière moindre identifiant l'enveloppe dédiée prioritairement à l'habitat, dans l'attente de validation par les élus du scénario définitif, avec une trajectoire de réduction de la consommation phasée en 3 temps dans le respect du cadre règlementaire.

Les élus se sont fortement mobilisés pour finaliser et valider un scénario de développement à l'automne 2025, confirmant ainsi des niveaux d'ambitions territorialisés à la commune. Ce travail détaillé a été réalisé en vue d'engager la traduction du scénario dans le Document d'orientations et D'objectifs, avec le souci d'anticiper la mise en compatibilité des documents d'urbanisme du territoire et garantir à chaque commune de bénéficier d'une enveloppe cohérente avec ses projets de développement.

Entre le scénario provisoire et le scénario définitif, l'enveloppe foncière, toute en respectant les objectifs de réduction de la consommation foncière et la trajectoire de développement, nécessitait une meilleure cohérence entre le PAS et le DOO.

Après avoir évoqué ce sujet avec les représentants des services de l'Etat, il a été convenu qu'en l'état la cohérence du SCoT pouvait être remise en question. Aussi, le choix a été fait, pour garantir la cohérence entre documents qui composent le SCoT et pour sécuriser la procédure en cours, d'actualiser le PAS en intégrant les éléments du scénario définitif validé à l'automne 2025.

Aussi, **le PAS actualisé a été présenté une nouvelle fois au Conseil communautaire pour débat en date du 25 février 2026**. Lors de ce débat, aucune question et observation n'a été formulée par les élus communautaires.

❖ Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et de Logistique (DAACL)

Le travail sur le DOO et le DAACL a été mené en parallèle du PAS afin de pouvoir alimenter les réflexions des élus et leurs choix en termes de développement, à travers la mobilisation du simulateur mis à leur disposition. Toujours dans l'esprit de conserver l'implication des élus et un rythme de travail soutenu au regard du planning de la révision et des échéances initialement fixées.

- **Mars 2025** : Des ateliers de travail avec les élus communautaires ont permis de décliner certains premiers axes du PAS en premières prescriptions et recommandations du DOO au cours de plusieurs séances les **18 et 25 mars 2025.**
- **Avril 2025** : Proposé par CITADIA, un atelier dédié à une mise en situation a été proposé aux élus le **15 avril 2025** en amont de la phase de travail sur le DOO et le DAACL pour les sensibiliser à l'impact des choix sur la sobriété foncière.



Il s'agit d'une animation pédagogique intitulée « PLAY ZAN » créée par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT) pour favoriser les échanges croisés sur la réduction de la consommation foncière et aider les acteurs des territoires à se focaliser sur le projet de territoire.







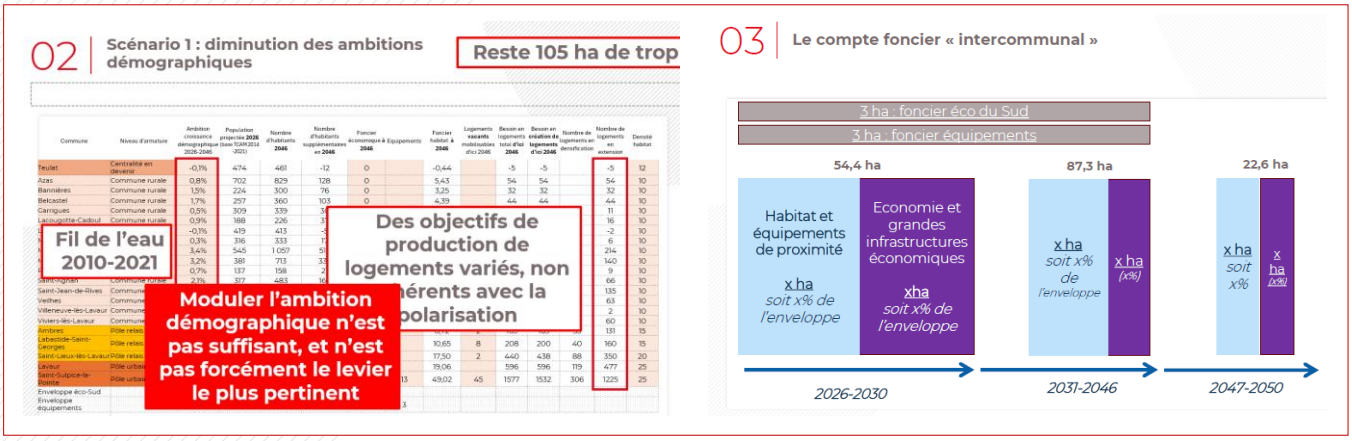


Au cours de cette séance de travail, deux groupes d'élus ont réfléchi, en deux phases, au développement d'un territoire « test » avec les contraintes réglementaires de la loi Climat et Résilience, et des événements spécifiques qui peuvent remettre en question les choix initiaux. Cela a permis d'aborder la question de la sobriété foncière de façon plus ludique, de prendre de la hauteur sur le sujet tout en s'inspirant du réel, pour des échanges fructueux et constructifs





- **Mai 2025** : le sujet du foncier a été particulièrement important dans le cadre de la révision. Il a été fait le choix de plusieurs séances de travail à différentes échelles.
 En commune avec un simulateur pour que chaque équipe puisse confirmer ses choix, ai connaissance des impacts des choix…, en groupes et avec l'ensemble des élus communautaires lors d'atelier.



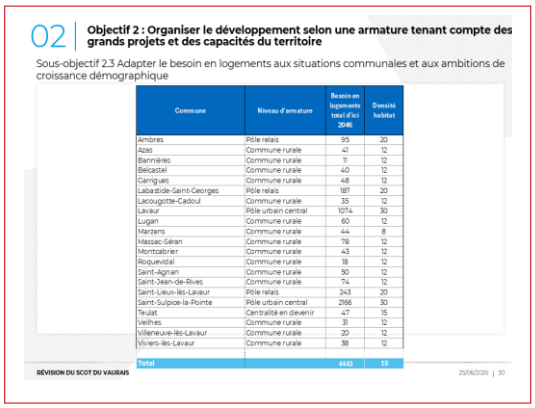
Une séance spécifique a été organisée le **27 mai 2025 sur la base du simulateur qui** a servi de support de travail.

Cet outil, travaillé en séance, a également été transmise que communes pour que chacune puisse affiner sa réflexion en vu du scénario de développement à retenir..

- **Novembre – Décembre 2025 :**



La fin d'année 2025 a permis de formaliser le document DOO et DAACL sur la base des différents scénarii envisagés. Le travail mené avec les élus a été coconstruit lors de chaque réunion et a permis d'aboutir à des documents en vue d'une présentation aux PPA en janvier 2026.
Il a permis de territorialiser le scénario retenu à la commune pour faciliter le travail de mise en compatibilité à venir.


02 | **Objectif 2 : Organiser le développement selon une armature tenant compte des grands projets et des capacités du territoire**

Sous-objectif 2.3 Adapter le besoin en logements aux situations communales et aux ambitions de croissance démographique

Commune	Niveau d'armature	Besoin en logements total d'ici 2046	Densité habitat
Ambres	Pôle relais	95	20
Azas	Commune rurale	41	12
Bannières	Commune rurale	11	12
Belcastel	Commune rurale	40	12
Carrigues	Commune rurale	48	12
Labastide-Saint-Georges	Pôle relais	187	20
Lacougotte-Cadoul	Commune rurale	35	12
Lavaur	Pôle urbain central	1074	30
Lugan	Commune rurale	60	12
Marzens	Commune rurale	44	8
Massac-Séran	Commune rurale	78	12
Montcabrier	Commune rurale	43	12
Roquevidal	Commune rurale	18	12
Saint-Agnan	Commune rurale	50	12
Saint-Jean-de-Rives	Commune rurale	74	12
Saint-Lieux-lès-Lavaur	Pôle relais	243	20
Saint-Sulpice-la-Pointe	Pôle urbain central	2166	30
Teulat	Centralité en devenir	47	15
Veilhes	Commune rurale	31	12
Villeneuve-lès-Lavaur	Commune rurale	20	12
Viviers-lès-Lavaur	Commune rurale	38	12
Total		4443	15

RÉVISION DU SCOT DU VAURAIS 25/06/2026 | 30

- **Janvier 2026**

Le DOO a été présenté aux Personnes Publiques Associés le **08 janvier 2026** sur la base d'un scénario territorialisé à la commune pour faciliter le travail de mise en compatibilité à venir.
C'est lors de la présentation du DOO aux PPA et des observations formulées par les représentants de la Région, la CCI, le Syndicat de Bassin… et plus particulièrement la DDT qu'il a été identifié une incohérence entre les documents, liée à l'absence d'actualisation des informations liées au choix du scénario de développement retenu (cf. la partie PAS).

Les remarques / échanges ont principalement porter sur :

- La ressource en eau, les eaux pluviales et les zones humides : une étude prospective doit être engagé par le syndicat des 3 bassins versants du territoire
- La consommation foncière et la trajectoire de développement, la territorialisation des objectifs et le phasage

- Le développement économique et commercial pour mieux préciser les spécialités des zones et la modulation de certaines prescriptions qui peuvent devenir un blocage pour l'installation des entreprises,
- Les mobilités,
- Les ambitions démographiques et les justifications à compléter,
- Les logements et les ambitions de développement,
- Des réécritures pour certaines prescriptions/recommandations pour les préciser, les rendez plus claire en vue des mises en compatibilité à venir,

Une interrogation à porter sur le sujet de la santé et la gestion des pesticides. Pour ce sujet, qui n'est pas un sujet du SCoT, il a été rappelé que les prescriptions et recommandations doivent pouvoir être traduites règlementairement dans les documents d'urbanisme locaux, ce qui n'est pas le cas de ce sujet.

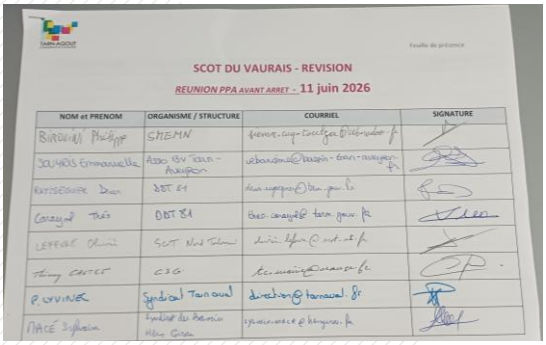
- **Février 2026**

Un nouveau débat sur le PAS a été organisé en février 2026 suite à la mise en cohérence des documents pour sécuriser la procédure, et a décalé d'autant le projet d'arrêt de SCoT qui a été reporté **au 09 juillet 2026**, dans le respect des délais incompressibles définis par la règlementation.

- **Juin 2026**

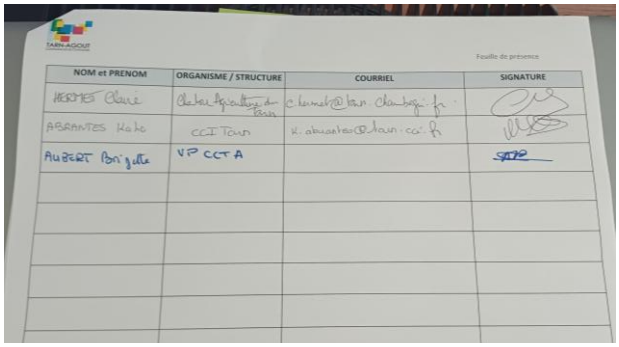
Le délai incompressible entre le second débat sur le PAS et l'arrêt du projet a été mis à profit pour améliorer les documents et envisager une nouvelle présentation aux PPA en amont de l'arrêt du projet de SCoT.

Des précisions, compléments et justifications ont été intégrées aux différentes pièces pour le sécuriser.


SCOT DU VAURAIS - REVISION

REUNION PPA AVANT ARRET - 11 juin 2026

NOM et PRENOM	ORGANISME / STRUCTURE	COURRIEL	SIGNATURE
BIRGUIN Philippe	SMEMN		
JOUHOS Emmanuelle	Agglo GV Tarn - Aveyron		
	DDT 81		
	DDT 81		
	SCOT Nord Tarnais		
	CSG		
P. LEVINET	Syndicat Tarn aval		


NOM et PRENOM	ORGANISME / STRUCTURE	COURRIEL	SIGNATURE
HERMET Claire			
ABRANTES Katia	CCI Tarn		
Aubert Brigitte	VP CCI A		

Une réunion avec les PPA a été organisée en date du **11 juin 2026**. Elle a permis de confirmer les choix du scénario de développement des Elus et d'apporter les correctifs au regard des remarques formulées en janvier 2026. Les échanges ont évoqué des sujets dans une vision plus large que cette du SCoT, notamment sur le sujet de la ressource en eau, qui était d'actualité avec la canicule annoncée pour les jours suivants.

Le syndicat de Bassin Tarn-Aveyron a confirmé la volonté d'engager une étude permettant de préciser les capacités disponibles pour le large territoire concerné.

Ont été évoqué également les sujets liés à l'agrivoltaïsme et l'extension de l'urbanisation sur les secteurs agricoles. Et un rappel a été fait par les représentants de l'Etat quant aux justifications et la nécessité d'argumenter sur les ambitions du scénario de développement, afin de sécuriser la procédure. Au vu du contexte national et de l'attente du juge administratif de dispose de documents sont les justifications sont suffisamment étayées au regard des scénario de développement et des trajectoires de réduction de consommation foncière, les représentants des services de l'Etat alertent les territoires sur ces points potentiels de fragilité.

BILAN DE LA CONCERTATION

La concertation avec les Élus communaux et communautaires, les personnes publiques associées, les partenaires institutionnels, la population a été organisée tout au long de la procédure de révision du SCoT par des actions d'information et de communication diverses, plusieurs phases de travail et des temps forts (ateliers, séminaires, débats sur le PAS, réunions avec les personnes publiques associées, réunions publiques).

Le bilan est globalement positif vis-à-vis de l'implication des élus communautaires qui se sont mobilisés pour chaque étape et chaque phase de travail, les élus communaux qui se sont impliqué plus particulièrement lors du travail sur les scenarii de développement à l'appui du simulateur proposé. Les échanges nombreux et constructifs avec les différents participants et principalement les élus et les personnes publiques associées.

Malgré les actions engagées, il reste difficile de mobiliser le grand public sur les enjeux traités par les SCoT.
Il résulte de cette concertation que le grand public s'est peu manifesté par l'intermédiaire des outils mis à sa disposition pour suivre le déroulement de la procédure d'élaboration.
Le registre de concertation ne comporte en effet aucune contribution. Seule deux participations ont été formulées par écrit, via le formulaire du site internet de la CCTA.

Les publications et le site internet de la CCTA ont été consultés, il reste toutefois difficile de savoir si les consultations ont ciblé le sujet du SCoT à partir du site internet. Les partages des informations mises en ligne sur les réseaux sociaux restent faibles au regard de la population du territoire.

Les réunions publiques ont permis d'aller au plus près des populations pour leur expliquer le projet du futur SCoT et répondre aux questions. Les participants sont mieux informés et intéressés par ce sujet, leurs questions sont plus précises et laissent apparaitre une meilleure connaissance de ce type de dossier et des concepts associés.